UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI

(UAC)

FACULTE DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

(FASHS)

DEPARTEMENT DE PHILOSOPHIE

(DPH)

FILIERE : **Philosophie**

Mémoire de licence

LA PUISSANCE CREATRICE DU VERBE : POUR UNE LECTURE DU PERFORMATIF CHEZ JOHN L. AUSTIN DANS *QUAND DIRE C'EST FAIRE (How to do things with words)*

Présenté et soutenu par

Dossou **B**laise **AHOUSSINOU**

Sous l'encadrement de

Dr. Euloge Franck AKODJETIN

Maître-Conférence des Universités du CAMES

Enseignant à l'UAC/ FASHS/DPH

Jurys

Dr. Eustache Koffi ADANHOUNME (président)

Dr. Euloge Franck AKODJETIN (rapporteur)

Dr. Assane MAHAMANE (examinateur)

***Année Académique* : 2022-2023**

IN MEMORIUM

Feu Moïse AKODJENOU DADA, mon père,

Feue Honorine DAGBOZOUNKOU, ma mère.

A

Mgr Aristide GONSALLO, Evêque du diocèse de Porto-Novo.

Mes chers professeurs de l'Université d'Abomey Calavi,

Mes Formateurs de tous les Séminaires du Bénin,

Les responsables dévots des groupes, mouvements et associations du diocèse de Porto-Novo,

Les professeurs des. collèges catholiques Notre-Dame de Lourdes de Porto-Novo, Dangbéklounon et Dowa

REMERCIEMENTS

Nous rendons grâce à Dieu, omniscient et omnipotent, pour le secours de la lumière de son Esprit qui nous a guidés tout au long de ce travail. Qu'il soit béni pour les hommes qu'il a suscités pour nous conduire et nous aider dans ce travail de réflexion. Ainsi nous disons notre gratitude infinie à :

- Dr. Euloge Franck AKODJETIN, notre encadreur de mémoire, pour la clairvoyance à nous tracer le chemin vers le choix de ce thème et le zèle et l'abnégation à nous conduire pas à pas dans tout le processus ayant conduit à la réalisation de ce travail de réflexion.
- Tous les éminents professeurs du département de philosophie qui ont modelé notre être d'apprenti philosophe en nous transmettant leur savoir au creuset des modules qu'ils nous ont magistralement dispensés pendant des années.
- Matthieu SEMEVO
- Léon GBOÏKI
- Romaric BONOU
- Edmond AHOUANDJINOU
- Ferdinand KINDJINOU

Sommaire

Résumé 2

Summary 2

INTRODUCTION GENERALE 3

PREMIERE PARTIE : LE PERFORMATIF AUSTINIEN PROPREMENT DIT DANS *QUAND DIRE C'EST FAIRE.* 8

DEUXIEME PARTIE : ELEMENTS DE CRITIQUE DU PERFORMATIF DE J. AUSTIN 41

Conclusion 54

Résumé

Certains énoncés sont en eux-mêmes l'acte qu'ils désignent. C'est-à-dire que le fait de leur émission fait advenir le contenu de leur forme. Il existe ainsi dans le langage des propositions qui, contrairement à ce que pensaient les philosophes dits logiciens comme Bertrand Russell ou encore Rudolf Carnap, ne sont, à proprement parler, ni vraies ni fausses. Ces énoncés, tels que : *vous pouvez disposer*, *je déclare la cérémonie ouverte*, n'ont pas pour but de transmettre une information, comme le font les énoncés constatifs, mais de faire quelque chose. Ils constituent ainsi par leur émission même ce qu'ils désignent, Austin les nomme ***performatifs***. Au final, ***Quand dire c'est faire*** débouche sur une véritable typologie des actes de langage, qui renouvelle profondément la pragmatique, discipline qui, entre linguistique, philosophie et sociologie, étudie les usages des signes (par opposition à l'analyse de leur logique interne).

Mots clés : Langage, Énoncé, Constatif, Performatif, Dire, Faire

Summary

Certain statements are in themselves the act they designate. That is to say, the fact of their emission brings about the content of their form. There are thus propositions in language which, contrary to what so-called logician philosophers like Bertrand Russell or Rudolf Carnap thought, are, strictly speaking, neither true nor false. These statements, such as: you can have, I declare the ceremony open, are not intended to transmit information, as do conclusive statements, but to do something. They thus constitute by their very emission what they designate, Austin calls them performative. Ultimately, When to sayis to do leads to a true typology of speech acts, which profoundly renews pragmatics, a discipline which, between linguistics, philosophy and sociology, studies the uses of signs (as opposed to the analysis of their logic internal).

Keywords: Language, Statement, Constative, Performative, Saying, Doing

INTRODUCTION GENERALE

1- Motivation de l'intérêt de la question du performatif dans la philosophie du langage.

La parole est généralement définie comme une faculté intrinsèque de l'homme, en tant qu'être doué de raison et devant exprimer ses intentions dans le but de les porter à leur accomplissement par le biais d'un langage. C'est donc l'usage concret qu'un individu fait de la langue qui, comme nous le savons, est un moyen de communication. Ainsi compris, on se rend compte que nous en faisons usage à tout instant à cause de la permanente tension qui nous porte vers nos semblables dans un dynamisme relationnel. L'un des facteurs déterminants de cette relation qui caractérise l'homme est bel et bien le « verbe », c'est –à-dire la parole qui favorise le contact, le rapprochement et le dialogue avec autrui.

On comprend donc aisément que lorsqu'une parole est prononcée, elle n'est pas que vraie ou fausse : elle peut être aussi constative ou performative ; c'est-à-dire qu'elle vise nécessairement l'accomplissement d'un but. C'est cette dernière caractéristique de la parole qui fera l'objet de notre réflexion dans ce travail. La parole émise a donc une certaine performance à accomplir, performance qui s'évalue à la lumière de l'accomplissement de son contenu réel, de ce pour quoi elle est prononcée. Autrement dit, l'objet de notre travail n'est pas les énoncés qu'on pourrait qualifier de vrais ou de faux, car ceux-ci sont pour la plupart du temps de simples descriptions ou des reportages concernant les faits. Il s'agit des énonciations visant à faire et ou à accomplir un but précis. Exemple : « va », « sors », « arrête », « lève-toi » ou encore des paroles rituelles qui font advenir de façon instantanée, par le fait de leur émission, l'effet escompté : « Je te baptise… », « Je baptise ce bateau… », « Je vous déclare mari et femme… », «Je te l'ordonne, lève-toi et marche … », ou encore des paroles de bénédiction qui confèrent au bénéficiaire la faveur voulue : « Sois féconde, ma fille… », « Rien de mal ne t'arrivera… », ou encore, des paroles de malédiction : « Malheur à

toi… », « Maudit soit celui qui… », ou encore des paroles occultes appelées incantations qui consistent en l'invocation des esprits invisibles dans le but d'obtenir une faveur, de détruire ou de nuire à un ennemi innocent ou coupable, juste ou injuste. Voilà autant de catégories d'énonciation qui portent en elles-mêmes la performance de l'acte qu'elles désignent.

2- J.L. AUSTIN ET LA PHILOSOPHIE DU LANGAGE

Le langage semble être l'objet privilégié de la philosophie déployée par J. L. Austin. Connu pour être l'inventeur du concept de «performatif» et pour avoir pratiqué une «philosophie du langage ordinaire», il apparaît, logiquement et avant tout, comme un philosophe du langage. Pourtant, l'analyse du langage n'était pas une fin en soi pour Austin: rappelons, à titre de premiers indices, qu'il occupait à l'Université d'Oxford une chaire de philosophie morale et qu'il a toujours déclaré vouloir bâtir, en analysant l'efficacité du langage, une «théorie générale de l'action». C'est un préalable si l'on veut bien comprendre les analyses qu'il offre du langage dans son œuvre. En réalité, pour lui, comme pour nombre de ses contemporains, la philosophie du langage joue le rôle de philosophie première, en tant qu'elle permet de repérer ce que l'on peut dire à propos de ce qui est et, dès lors, de déterminer ce que l'on peut penser[1]. Rappelons ainsi que, né en 1912, c'est après une éducation «classique» qu'Austin est devenu philosophe à l'Université d'Oxford, où il a participé (avec J. Cook Wilson et G. Ryle, notamment[2]) au mouvement de la philosophie oxonienne, dite également «philosophie du langage ordinaire»[3]. Austin ne s'inscrivait donc pas d'emblée dans le mouvement de ce qui allait devenir la philosophie analytique: le positivisme logique; on peut d'ailleurs

[1]Voir B. Ambroise, «J. L. Austin: de la philosophie du langage ordinaire à la conception de la parole comme action», in S. Laugier & S. Plaud, éd.,Lectures de la Philosophie analytique, Paris: Ellipses,2011, pp. 179-196.
[2]Voir le volume dirigé par Ch. Al-Saleh & S. Laugier, La philosophie du langage ordinaire,Hildesheim.
[3]A ce moment-là, la philosophie d'Oxford se distinguait clairement de sa rivale, la philosophie inspirée par Wittgenstein qui se développait alors à Cambridge.

lire nombre de ses contributions comme des critiques acérées de thèses défendues par ce mouvement. Austin semble avoir plutôt revendiqué l'héritage antique de Platon et Aristote, même si sa pensée a clairement été marquée par les réflexions de ses prédécesseurs immédiats, comme Prichard ou Cook Wilson[4]. Et, dans ce qui allait devenir la tradition analytique, Frege, qu'il a traduit en anglais en 1950, l'a fortement marqué, mais plutôt comme une sorte de contrepoint. Une idée majeure, qu'il a probablement développée sous l'influence conjuguée de Frege et de Prichard, est celle selon laquelle «dire consiste à faire»[5]. D'abord identifiée par le terme de «performatif», cette idée se trouve développée plus avant avec le concept «d'acte de parole» désormais devenu d'usage courant en linguistique pragmatique[6]. Cette idée consiste à considérer que l'usage de la parole ne consiste pas (seulement) à dire des choses, mais aussi, à en faire. Si l'idée peut sembler, telle quelle, remonter au moins jusqu'à Aristote et sa caractérisation des effets rhétoriques, il convient de souligner qu'Austin l'a redécouverte dans les années 1940 au cours d'un travail commun avec un philosophe du droit: H.L.A. Hart (auteur de The Concept of Law[7]). Et on verra qu'en rendant compte des énoncés dits «performatifs», Austin opère bien une petite révolution dans l'appréhension du langage en conduisant à y repérer les effets propres qu'il produit, du fait même qu'il dit quelque chose, ou en disant, voire, parfois, en faisant ce qu'il dit. Cela le conduira aussi, en conséquence, à traiter de manière nouvelle la question de la vérité.

[4]Voir H. A. Prichard, «The Obligation to Keep a Promise» (1940), in Moral Writings, Oxford: Oxford University Press, 2002; J. Cook Wilson, Statement and Inference (1926), Bristol: Thoemmes Press, 2002. Plusieurs problématiques austiniennes sont directement inspirées des réflexions de ces auteurs.

[5]Voir les deux textes consacrés à cette question: J. L. Austin, How To Do ThingsWithWords, Oxford: Oxford UniversityPress, 1975; trad. fr. de G. Lane (à partir du texte anglais de 1962), Quand dire c'est faire, Paris: Seuil, 1970 –désormais cité HTD; & J. L. Austin, «Performative Utterances» (1956), in PhilosophicalPapers, Oxford : Oxford UniversityPress, 1979, pp. 234-252; trad. fr. de B. Ambroise, «Les énoncés performatifs», in B. Ambroise & S. Laugier, éd., Textes clés de philosophie du langage, Vol. 2, Paris: Vrin, 2011, pp. 233-259.

[6]Voir M. Sbisà& K. Turner, eds., Pragmatics of Speech Actions, Berlin: Mouton De Gruyter, 2013.

[7] H. L. A. Hart, The Concept of Law (1961), Oxford: Oxford University Press, 1994.

3- Perspective et démarche à suivre.

Nous nous proposons ici de rendre compte de cette nouvelle approche du langage, en comprenant d'abord ce que veut dire l'idée que la parole agit, en quoi elle s'oppose aux conceptions classiques du langage, et comment elle ouvre un nouvel horizon pour penser des phénomènes comme la promesse et la vérité. Le texte que nous allons produire dans ce travail est une réflexion sur le langage. Nous y aborderons la réalité de la puissance de la parole en tant que constituant du langage. Cette notion sera d'abord étudiée dans sa compréhension pour elle-même, et non en tant que manifestant des aspects d'une autre réalité à cerner dans son ensemble. Autrement dit, il sera question pour nous de mettre en évidence la nature du langage dans la puissance de la parole émise qui le constitue. Les résultats qui en découleront seront à des fins multiples. Il reste une réalité apodictique que le moyen immédiat du langage - qui est la parole ou le verbe- est devenu l'objet immédiat de notre recherche. De plus, il faut reconnaître qu'en dehors de lui-même, s'il y a une réalité sur laquelle le langage peut nous instruire, c'est bel et bien nous-mêmes, en tant que sujets faisant usage de la parole, donc parlant.

Dans notre démarche, nous sommes convaincus que nous nous perdrions en ne considérant que les affirmations qui sont du type *vraies ou fausses*. Nous nous rendrons compte ici que plusieurs énonciations, bien que n'étant pas destinées à être des affirmations vraies ou fausses, peuvent néanmoins faire l'objet d'une profonde étude dont les résultats aideraient à mieux comprendre certaines réalités auxquelles nous ne faisons pas habituellement attention. Nous distinguerons les affirmations authentiques - c'est-à-dire celles qui sont qualifiées de vraies ou de fausses - des autres énonciations qui portent des réalisations concrètes dès leur émission, sans être vraies ou fausses. Exemple : *J'irai à l'aéroport demain*.

La grande difficulté ici est liée à la classification de ces énonciations. Nul doute qu'il y en est qui sont de nature vraie ou fausse de façon classique. Mais d'autres ne le sont aucunement. On retiendra qu'en dehors des affirmations classiques du type de descriptions vraies ou fausses, il existe d'autres énonciations appelées *performatives.* Ces dernières nous permettent de produire un effet concret dans le réel ou dans l'irréel par la parole elle-même et uniquement par elle. Puisque les énonciations sont des actes, alors elles doivent viser l'accomplissement d'un but. Il faut cependant chercher à isoler l'abstrait qui est l'acte du discours du concret qui est la réalisation de ce qui constitue le contenu fondamental de l'énonciation. Cette réalité n'est rien d'autre que ce que l'Ecriture (la bible) exprime lorsqu'elle affirme : « Ainsi, en est-il de la parole qui sort de ma bouche, elle ne reviendra pas vers moi sans effet, sans avoir accompli ce que j'ai voulu et réaliser l'objet de sa mission. »[8] La parole est donc personnifiée et devient le messager qui va accomplir une mission précise chaque fois qu'elle est émise. Mais reste à savoir ce qu'elle peut accomplir en tant que valeur d'illocution. Et qu'est-ce qui peut faire qu'elle n'en arrive pas à produire le contenu de sa formulation ? C'est la véritable question à laquelle nous essayerons d'apporter des réponses à travers notre investigation.

[8] Isaïe 55,11 ; Les exégètes expliquent en note *d* dans la bible de Jérusalem que « *La parole de Yahvé est semblable à un messager qui ne revient qu'après avoir accompli sa mission. Elle est personnifiée, comme ailleurs la sagesse.* Pr8, 22+ ;Sg7, 22+ ; ou l'Esprit, Is11.2+.

PREMIERE PARTIE

PREMIERE PARTIE : LE PERFORMATIF AUSTINIEN PROPREMENT DIT DANS ***QUAND DIRE C'EST FAIRE.***

I- Clarifications générales : De la réalité de la parole dans sa dimension philosophico-langagière

Quel est le rôle d'une affirmation ? Décrire un état de chose ? Affirmer un fait quelconque ? Encore qu'elle ne remplirait cette fonction sans être vraie ou fausse. A ces interrogations, beaucoup répondraient par l'affirmative exclusive. Mais il faut tenir à l'esprit que toutes les phrases ne sont pas nécessairement des affirmations, encore moins des descriptions. On peut donc trouver en dehors du cercle des affirmations et descriptions, des interrogations, des exclamations, sans oublier les énonciations qui évoquent des commandements, des souhaits ou encore des concessions. J. Austin pense humblement que d'autres avant lui se sont penchés sur la question, lorsqu'il affirme : « Sans doute aussi, grammairiens et philosophes ont-ils été conscients de la difficulté qu'il y a à bien distinguer les questions elles-mêmes, les commandements, etc., des affirmations, au moyen des quelques pauvres indices grammaticaux dont nous disposons (l'ordre des mots, le mode, etc.) »[9] Mais la véritable question est de savoir comment distinguer les uns des autres ; ou quels sont leurs limites et leurs domaines de définitions.

Il faut dire que Kant fut probablement le premier à établir systématiquement que la plupart de ce que nous appelons « affirmations » sont en réalité des non-sens ou des « pseudo-affirmations », comme le dirait J.L. Austin. On en est arrivé à découvrir que bon nombre d'énonciations que nous avons tendance à appeler « affirmations » ne sont pas toujours destinées à rapporter ou à communiquer des informations pures et simples sur les faits. Ainsi le même J.L. Austin va préférer parler d'énonciation « constative » au niveau des énoncés vrais ou faux.

[9] J. L. Austin, Quand dire c'est faire, Edition du Seuil pour la version française, 1970.

II- Domaine de définition du « performatif ».

Pour cerner le domaine de définition du performatif, nous partirons de quelques exemples pour clarifier notre pensée afin de tirer les conclusions nécessaires à ce niveau. Rappelons qu'il s'agira des énonciations qui ne pourront rentrer dans aucune catégorie grammaticale reconnue jusqu'ici, sauf celle de l' « affirmation ». Il ne sera pas question des non-sens ou des constructions douteuses telle que la forme hypothétique. Voici donc les caractéristiques des exemples que l'auteur a pris :

Ils comporteront des verbes ordinaires précis,

Ils seront au mode indicatif,

Ils seront au temps présent,

Ils seront à la première personne du singulier.

Ils seront à la voix active.

Nous avons choisi ces caractéristiques parce qu'il n'est pas rare de trouver des énonciations qui remplissent ces conditions mais qui pourtant ne sont dans l'ordre ni de « rapport », ni de « description », ni de « constat ». De fait, elles ne sont ni « vraies », ni « fausses ». Elles sont constituées de sorte que l'énonciation de la phrase est en même temps, et sans délai, l'exécution d'une action. Cette action ne saurait être un simple acte de dire quelque chose. Voici donc les exemples que nous proposons :

Dans un testament : « *Je lègue ma voiture à mon frère Jean* ».

Au cours d'un baptême d'enfant lorsque le ministre du sacrement dit, en versant trois fois de l'eau sur la tête de l'enfant : « *Jean, je te baptise au nom du Père et du Fils et du Saint Esprit* ».

Au cours du baptême d'un bateau lorsqu'on brise une bouteille contre la coque en disant : *« Je baptise ce bateau ''Queen Elisabeth'' »*

Au cours de la cérémonie d'un mariage à l'église et /ou devant le maire : « *oui je le veux » (*c'est-à-dire : je te prends comme épouse ou époux légitime.)

Dans chacun de ces exemples, nous nous rendons bien compte que la proposition énoncée dans une certaine circonstance n'est conforme ni à une description, -comme ce que nous sommes en train de faire actuellement en parlant ainsi[10]- ni à une affirmation. Mais elle est plutôt la réalisation de son contenu même en tant qu'énoncée. Aucune des énonciations émises dans les exemples n'est ni vraie ni fausse. Baptiser un enfant ou un bateau, c'est dire dans les circonstances appropriées et précises les mots : « *je te baptise* ou *je baptise… ».* Quand je dis à la mairie ou devant le prêtre à l'église : « *oui, je le veux »,* je ne fais pas le reportage d'un mariage, encore moins une description. Mais je me marie. Par cette conformité de la réalité à l'énonciation, nous observons un primat de l'action sur le dire. A la question de savoir la dénomination qu'il faut attribuer à de telles énonciations qui portent la réalisation de leur contenu, J. Austin répond : « je propose de l'appeler une *phrase performative* ou une énonciation performative, ou -par souci de brièveté- un performatif »[11]. C'est dans ces types d'illocution que se met en exergue ***la puissance du verbe.*** Les phrases en effet constituent une classe d'« énonciation ». Cette classe, à notre avis, est à définir grammaticalement. Nous ne doutons pas qu'une définition satisfaisante en ait été déjà donnée par plusieurs penseurs. Nous tiendrons donc à l'esprit, qu'aux énonciations « performatives », s'opposent les énonciations « constatives ». Une énonciation « constative » est une énonciation formulée avec une référence historique précise. Formuler une énonciation « constative », c'est émettre une

[10] Nous nous rendons compte que ce que nous sommes en train de faire à travers cet exercice d'explicitation de notre pensée est une pure description ; ce qui n'entre aucunement dans l'ordre des réalités décrites par l'un ou l'autre des exemples donnés plus haut.

[11] J.L. Austin, Quand dire c'est faire, Edition du Seuil pour la version française, 1970.

affirmation. Par contre, formuler une énonciation performative, c'est voir plus loin à propos des illocutions et porter le contenu de l'énonciation à sa réalisation.

De tout ce qui précède, nous pouvons dire qu'un énoncé performatif est un acte de langage. Le concept se réduit à ce que, par le fait de son énonciation, l'action qui est l'objet de son émission se trouve immédiatement réalisée ou accomplie. On ne perdra pas de vue que l'énoncé performatif s'oppose à l'énoncé constatif qui a pour but de décrire simplement une action dont l'exécution est totalement indépendante de son énonciation. L'énoncé performatif est donc à la fois manifestation linguistique et acte de réalité. Dans sa forme plus explicite, elle a une structure assez simple à la P1, présent, voix active (Exemple : je vous marie). Il existe aussi une forme implicite (Exemple : Est-ce que tu viens ? qui induit un ordre malgré l'apparence d'une question).

Par ailleurs, il existe des sous-catégories :

-Enonciations contractuelles qui établissent un contrat. (Exemple : Je parie).

- Enonciations déclaratoires. (Exemple : Je déclare la guerre.)

Le mot performatif vient de l'anglais **« to perform »**, qui signifie **« faire ».** Il est souvent accompagné par le mot « action ». Prononcer ces énoncés revient à effectuer une action précise.

Mais quelques questions se posent à nous :Quel est le contenu des actes du langage ? Les philosophes sont-ils unanimes sur la question ? Est-il possible que dire une chose constitue en même temps le fait de l'accomplir ? Pour répondre à ces interrogations, l'auteur se base d'une part sur les pratiques du langage, et d'autre part sur le sens commun. Il a un but précis : relever et parcourir un maximum d'exemples pour lesquels la classification est pour le moins complexe selon les catégories grammaticales connues jusque-là et enfin essayer de résoudre dans la mesure du possible les problèmes d'ambiguïté qui se poseraient. Les

philosophes avant lui avaient toujours affirmé qu'une affirmation, « *statement* », ne pouvait être envisagée que dans deux modalités : soit elle décrit une chose, soit elle affirme un fait. Cette manière de concevoir les choses était une erreur et cette erreur venait du fait qu'on considérait comme simple affirmation, des non-sens ou des expressions ayant un but différent de celui de décrire. Les grammairiens étaient les premiers, reconnaissons-le, à attirer l'attention sur le fait que toutes les phrases « sentences » ne sont pas ordonnées à la description ou à l'affirmation uniquement. Nous avons par exemple les questions, les exclamations, les ordres, les souhaits, qui n'entrent pas dans la grille de la description et de l'affirmation. Il faut avouer qu'il y a une difficulté, celle de pouvoir distinguer ces types de phrases sachant que nous n'avons que l'ordre des mots, le mode verbal...

III- **Une critique de la conception classique du langage : la découverte des performatifs.**

Selon la logique normale, une pensée doit être vérifiable, c'est-à-dire vraie ou fausse. Or parfois nous émettons des affirmations qui ne sont en rien vérifiables. Dans ce cas, il s'agit des **Pseudo affirmations.** Kant est l'un des pionniers à établir que beaucoup d'affirmations étaient des non-sens. Austin appelle ces non-sens des **pseudo-affirmations.** On remarque que ces pseudo-affirmations ne sont ni vraies ni fausses. Dans sa réflexion, Austin découvrira par la suite que ces pseudo-affirmations ne tendaient pas pour la plupart à être reconnues comme affirmations. Cette découverte est mue par le constat que les affirmations en question n'avaient pas pour but de rapporter des informations objectives sur les faits. Lorsque nous prenons les propositions éthiques, nous nous rendons compte qu'elles visent à manifester une émotion, prescrire un mode de conduite ou influencer le comportement. C'est précisément à ce niveau que l'auteur ouvre sa réflexion sur les énoncés performatifs.

Dans les affirmations descriptives, on remarque que certains mots servent à indiquer les circonstances de l'énonciation, les réserves qu'on peut y apporter ou la façon dont il faut la prendre. La remarque ici est que certaines affirmations ne sont pas purement descriptives. Austin préfère qu'on les appelle **« constatifs ».** Dans cette logique nouvelle, les énoncés constatifs sont toutes les affirmations vraies ou fausses qui décrivent le réel. Par ailleurs, il y a une seconde classe des imposteurs. Il s'agit là des énoncés qui se déguisent en affirmation de fait, alors même qu'ils ont une forme très explicite. C'est ce qu'Austin appelle le maquillage grammatical. « Je vous marie » pourrait être une affirmation du fait « ils sont mariés par moi », or il s'agit de l'action de marier. Ces énoncés sont considérés jusqu'ici comme des affirmations. Le contenu est bâti sur des verbes simples, au présent et à la voix active (P1). Austin, pour aller loin dans sa réflexion, donne des exemples dans lesquels il ne s'agit pas de décrire, mais d'agir. Le « oui, je le veux » du mariage, est purement action de se marier. A cette catégorie de phrase, Austin propose qu'on donne le nom **« d'énoncés performatifs ».**

C'est en déployant sa méthode d'attention scrupuleuse aux faits de langue qu'Austin va être conduit à récuser l'analyse représentationaliste du fonctionnement du langage pour proposer d'y voir à la place un outil permettant d'agir, non pas seulement dans le monde, mais aussi sur le monde. Cette idée, comme nous l'avons dit, lui est apparue clairement au cours d'un travail réalisé en philosophie du droit: car, en droit, les énoncés ne servent pas (seulement) à décrire les choses, mais bien à les faire ou les produire. Pensons aux jugements d'un juge, ou même à un acte d'huissier[12]: ils modifient le réel. Par ailleurs, Austin avait probablement retenu de Frege l'idée qu'un énoncé vrai ne l'était qu'au terme de l'exercice d'un jugement, autrement dit d'une action: c'est ce que Frege soulignait quand il établissait la nécessité de poser un signe d'assertion pour rendre compte

[12]Voir B. Fraenkel, D. Pontille, D. Collard& G. Deharo, Le travail des huissiers, transformations d'un métier de l'écrit, Toulouse: Octarès, 2010.

de l'activité judicative permettant aux assertions de dire le vrai[13]. Ce faisant, Austin en venait à prendre radicalement position contre la thèse devenue orthodoxe en philosophie anglo-saxonne: l'idée que le langage sert (avant tout) à représenter le monde.

IV- L'analyse de la vérité conditionnelle de la signification et la réduction du langage à sa fonction descriptive.

En règle générale, l'analyse du langage pose qu'il convient d'étudier les relations entre trois éléments : les sons et /ou les mots, les états d'esprit du locuteur et les états du monde. Déjà Aristote avait laissé entendre que : « Les sons émis par la voix sont les symboles des états de l'âme, et les mots écrits les symboles des mots émis par la voix. Et de même que l'écriture n'est pas la même chez tous les hommes, les mots parlés ne sont pas non plus les mêmes, bien que les états de l'âme dont ces expressions sont les signes immédiats soient identiques chez tous, comme sont identiques aussi les choses dont ces états sont les images »[14]. Le langage est ainsi censé être le porteur d'une pensée, qui est elle-même l'image de l'état du monde. On pense ainsi une sorte de correspondance entre le monde et des représentations de deux statuts différents (mentale et linguistique), dont le caractère représentatif garantit précisément le caractère signifiant. Si l'on prend l'état du monde où le ciel est bleu, la pensée que le ciel est bleu a le contenu qu'elle a (porte sur l'état du monde) parce qu'elle correspond, d'une manière «formelle» ou idéale, à l'état réel du monde ; et l'énoncé «le ciel est bleu» (ou son équivalent grec) a la signification qu'il a (c'est-à-dire que le ciel est bleu) parce qu'il est en correspondance avec la pensée et, par son moyen, avec le monde. Le langage parle donc du monde parce qu'il le représente. Depuis Frege et la naissance de la logique moderne, qui s'est construite en opposition au psychologisme, c'est-à-dire à l'idée

[13]Voir G. Frege, Recherches logiques, trad. Fr. de Cl. Imbert, Paris: Seuil, 1971. Voir aussi D. Vernant, Discours et vérité: analyses pragmatique, dialogique et praxéologique de lavérité, Paris: Vrin, 2009.
[14]Aristote, De l'interprétation, 1, 16a 3-10 (trad. fr. de J. Tricot, Paris, Vrin, 2004).

que le langage était une expression de la pensée, on retient l'idée que le langage se définit par rapport au monde auquel il renvoie (on dit qu'il y « réfère »). On définit également le langage par la signification objective qu'il porte ce qu'on appelle la « proposition » exprimée par une phrase - et cette signification est elle-même définie en termes de conditions de vérité, qui viennent fixer les états du monde dans lesquels les mots employés gagnent une référence. Prenons ainsi la phrase « le chat est sur le tapis». Ce qu'elle veut dire peut également s'exprimer par la phrase «The cat is on the mat». On considère alors que ces deux phrases expriment une même «proposition» : la proposition, que le chat est sur le tapis, qui équivaut à la signification partagée, objective, des deux phrases différentes. Or, cette proposition peut s'analyser en termes de conditions de vérité qui permettent de déterminer quand elle est vraie : elle est vraie seulement si le chat est sur le tapis. On définit donc la signification d'une phrase en termes de représentation(s) de l'état du monde qui la rend vraie. Mais dire qu'une phrase signifie parce qu'elle représente un état du monde, c'est rester dans une conception étroitement ‘‘correspondantiste’’ de la signification. En témoigne ce passage du « premier » Wittgenstein, expliquant la capacité sémantique du langage:

- *L'image est un modèle de la réalité.*
- *Aux objets, correspondent, dans l'image, les éléments de celle-ci [...]*
- *Que les éléments de l'image soient entre eux dans un rapport déterminé présente ceci : que les choses sont entre elles dans ce rapport. Cette interdépendance des éléments de l'image, nommons-la sa structure, et la possibilité de cette interdépendance sa forme de représentation.*
- *La forme de représentation est la possibilité que les choses soient entre elles dans le même rapport que les éléments de l'image.*
- *L'image est ainsi attachée à la réalité ; elle va jusqu'à atteindre la réalité [...]*

- *La relation représentative consiste dans les correspondances des éléments de l'image et des choses''*[15].

Dans ce modèle, c'est parce que le langage est une image (formelle) de la réalité (d'un état possible du réel) qu'il peut en parler - et il en parle correctement lorsqu'il lui correspond. Si l'on prend l'énoncé «Le chat est sur le tapis», c'est parce que cet énoncé représente par sa forme logique le fait d'un chat sur un tapis qu'il parle d'un chat sur un tapis (relation d'isomorphisme) - et cet énoncé est vrai lorsqu'on trouve dans le monde un fait correspondant, c'est-à-dire lorsqu'un chat est sur le tapis. Ainsi, la capacité sémantique du langage est rapportée à son caractère représentationnel et sa correction ramenée à une adéquation correspondantiste entre les mots et les états de choses composant le monde. Ce faisant, on comprend bien que le langage a pour seul rôle de dire le monde sous le mode (neutre) du rapport de fait - et qu'il a presque pour mission de s'effacer devant ce qu'il représente. Dans un tel cadre de pensée, la seule infirmité dont puisse souffrir le langage est alors une infirmité dans la capacité représentative : soit le langage représente mal le monde, et alors il le dit mal : il ne dit pas ce qui est, ou dit ce qui n'est pas (il est vrai ou faux), car le réel ne correspond pas aux conditions de vérité des énoncés; soit le langage ne représente pas du tout le monde et ne peut pas dire quoi que ce soit - puisqu'il n'est alors pas évaluable en termes de vérité ou de fausseté (on ne peut pas définir ses conditions de vérité). Tel va par exemple être le cas, dans le positivisme logique, des propositions éthiques ou esthétiques qui ne peuvent pas décrire un état du monde puisqu'elles ne décrivent aucun fait, mais expriment seulement des émotions ou des préférences. On leur refuse ainsi une portée cognitive - et on décrète alors qu'elles ne peuvent être analysées. Rapportant ainsi tout échec du langage à un problème dans la correspondance entre les énoncés et le monde, une telle conception

[15]L. Wittgenstein, Tractatus Logico-Philosophicus, trad. fr. de G.-G. Granger, Paris, Gallimard, 1993, pp. 38-39.

propose une vision totalement représentationaliste du langage, qui ne lui permet pas de faire quoi que ce soit : il n'est susceptible que de vérité ou d'erreur. Le langage n'existe qu'à travers sa fonction cognitive, et son éventuel dysfonctionnement n'altère en rien l'état du monde.

V- A la découverte de la dimension pragmatique du langage.

a- Les ratés et les échecs.

Austin va précisément contester la réduction du langage à sa fonction cognitive (une partie de ce qu'il appelle « l'illusion descriptive ») en montrant que le langage n'est pas seulement susceptible d'erreur, mais également d'échecs et de ratés. En effet, le raté ne peut affecter qu'une action, en tant que celle-ci est une réalisation accomplie en vue d'une fin (en tant qu'elle a une dimension téléologique) et qui a des effets. Agir, pour le dire rapidement, c'est toujours accomplir quelque chose en fonction d'une certaine normativité déterminant le terme de l'action : ce qui doit être accompli. Si ce terme n'est pas atteint, l'action rate. Dès lors, si Austin montre que le langage est susceptible d'échec, il en fait par là même une action au sens propre du terme - et conteste cette transparence dont voulaient le doter tous les théoriciens représentationalistes. Dans cet objectif, Austin va utiliser plusieurs exemples d'énoncés qui, formellement, ressemblent à des affirmations sur l'état du monde, mais qui ne le décrivent pas. Prenez les énoncés suivants : (E.a) « Oui, je le veux (c'est-à-dire je prends cette femme pour épouse légitime) » - ce « oui » étant prononcé au cours de la cérémonie de mariage.(E.b) « Je baptise ce bateau le Queen Elizabeth » - comme on dit lorsqu'on brise une bouteille contre la coque.(E.c) « Je donne et lègue ma montre à mon frère » - comme on peut lire dans un testament.(E.d) «Je vous parie six pence qu'il pleuvra demain »[16] Tous ces énoncés ont la forme grammaticale de l'affirmation. Pourtant, l'échec qui les marque en propre n'est pas un échec

[16]HTD, pp. 40-41.

représentationnel : supposons que j'utilise l'énoncé « Je promets de faire la vaisselle ». L'analyse représentationaliste veut que cet énoncé décrive un état de choses et finalement dise (ou exprime la proposition) que je promets de faire la vaisselle. Mais supposons que la vaisselle soit déjà faite ! Alors je ne peux pas promettre de faire la vaisselle. Par conséquent, mon énoncé échoue ; non pas parce qu'il n'est pas formé des bons mots, ni même parce qu'il ne décrirait pas correctement l'état du monde. On peut même admettre (temporairement) que l'énoncé décrive correctement un état du monde ; or, ce n'est pas cela qui garantit ou empêche sa réussite. C'est donc bien que l'énoncé fonctionne autrement que sur le modèle représentatif ; il a des conditions de réussite autres que des conditions de vérité qui déterminent sa réussite représentationnelle. Ces conditions sont des conditions pragmatiques, en ce sens que l'énoncé proféré doit également accomplir une fin déterminée par ces conditions : il doit produire certains effets ; ici, la promesse. On peut donc qualifier l'énoncé d'acte en ce sens que sa réussite correspond à la réalisation d'une action qui a des conditions spécifiques de réalisation. C'est ce type d'énoncés qu'Austin appelle des « énoncés performatifs » (de l'anglais « to perform »). Ces énoncés se distinguent tout d'abord en ce qu'ils semblent réaliser ce dont ils parlent : (en règle générale) en disant que je promets, je fais une promesse ; en disant que je t'ordonne de faire telle ou telle chose, je te donne un ordre ; en disant que tu t'appelles « Jean », je te baptise (si je suis la personne appropriée). Austin dira que ces énoncés font ce qu'ils disent faire - sachant qu'il insistera toujours sur le fait qu'ils indiquent ce qu'ils font (au moyen de marqueur linguistiques, par exemple des « verbes performatifs explicites » comme « promettre », « ordonner », « prier », etc.), mais qu'ils ne le décrivent pas: un énoncé de promesse ne décrit pas qu'il est en train de promettre, il est l'effectuation même de la promesse. Autrement dit, l'efficacité qui est ici repérée se distingue tout à fait de la description. Il s'agit bien plutôt d'inverser le rapport : l'action réalisée semble primer sur ce qui est dit.

En effet, on ne cherche à savoir ce qui a été promis que si on comprend d'abord que c'est une promesse qui a été faite. Ce n'est donc pas en raison de leur signification que les énoncés performatifs agissent, mais en fonction de leurs conditions d'usage - les conditions de félicité - qui forment autant de « rituels ». Austin ne cessera en effet d'y insister : le propre des énoncés performatifs est de produire certains effets de manière conventionnelle, comme autant de rituels sociaux. C'est donc en fonction d'une convention que certains énoncés font quelque chose[17]. Or, Austin n'arrête pas son analyse au niveau des énoncés performatifs ; il généralise leur propriété pragmatique qui leur permet de faire des choses selon certaines conditions de félicité. Car si les énoncés de promesse ont pour action de promettre, les énoncés d'ordre d'ordonner et les énoncés de baptême de baptiser, les énoncés affirmatifs vont également avoir une fonction : celle d'affirmer[18]. L'exemple précédent de la promesse montre en effet que ce n'est finalement pas le caractère représentationnel d'un énoncé qui détermine l'action qu'il effectue (ce n'est pas parce que je dis que je promets que je promets). Il y a en effet une sous-détermination sémantique de l'aspect pragmatique, puisque les conditions pragmatiques de réalisation excèdent les conditions sémantico-représentationnelles de signification. Or, selon Austin, il en va de même avec les affirmations : ce n'est pas parce que l'énoncé parle d'un chat sur un tapis qu'il affirme qu'un chat est sur un tapis - telle n'est pas nécessairement sa fonction propre, et l'on pourrait très bien imaginer que l'énoncé fonctionne (dans d'autres circonstances) comme un vœu. Ce n'est donc que si les conditions pragmatiques

[17]Austin est très explicite sur ce point dans l'ensemble de ses textes, mais ses héritiers ont parfois voulu transformer l'efficacité conventionnelle en efficacité intentionnelle –ce qu'Austin critiquait! Voirl'analyse magistrale deM. Sbisà, «Locution, illocution, perlocution», in M. Sbisà& K. Turner, éds.,Pragmatics of Speech Actions, op. cit., pp. 25-75.

[18]Au premierabord, l'analyse peut ressembler à un mauvais jeu de mots. Mais Austin veut relever des choses tellement évidentes qu'elles sont cachées à tous : nos différentes formes d'énoncés sont précisément différentes parce qu'elles font (ou servent à faire) des choses différentes –je ne promets pas au moyen d'un ordre (sauf à considérer la seule structure grammaticale, elle-même bien peu susceptible de déterminer à elle seule la qualité d'un énoncé). Sur l'analyse de l'affirmation (ou de l'assertion, selon la terminologie retenue), voir D. Vernant, «Chap. II: Genèse du concept d'assertion», in Du discours à l'action, Paris, PUF, 1997, et Discours et vérité, Paris, Vrin, 2009.

de réalisation d'un énoncé lui donnent pour objectif d'affirmer quelque chose - de parler du monde sur le mode neutre relevé par la conception représentationaliste - que cet énoncé affirmera quelque chose - et qu'il pourra éventuellement être évalué en terme de fausseté ou de vérité. Dire quelque chose à propos du monde sur le mode de l'affirmation relève donc d'une activité qui a ses propres conditions (par exemple, être en mesure de parler correctement de la chose considérée : si je suis sur la lune, je ne peux probablement pas dire ce que fait mon voisin[19]). On voit alors qu'Austin renverse complètement la conception représentationaliste du langage en montrant que tout énoncé, quel que soit son usage, a des conditions de félicité qui déterminent ce qu'il peut faire - des conditions qui font précisément de tout énoncé réussi un acte (un acte de parole), un acte dont le résultat pourra (seulement) parfois être qualifié de vrai ou de faux. C'est pourquoi Austin en viendra à abandonner le concept de « performatif » pour lui préférer celui « d'acte de parole » (l'énoncé performatif correspondant à un type particulier d'acte de parole).

b- La question des « circonstances appropriées »

L'exemple du pari : parier n'est pas seulement, de la même manière que se marier, dire « je parie » - mais c'est accomplir un pari. Seulement, quelqu'un pourrait les prononcer sans que nous accordions qu'il a effectivement, ou au moins complètement, accompli un pari. Pourquoi ? Il y a des circonstances appropriées : déclarer le pari après la course ne serait pas accomplir un pari (pour des raisons évidentes). Il est nécessaire de respecter certaines conditions : les choses se présentent et se déroulent correctement = permetde considérer que l'acte a été

[19]Entre autres remarques, Austin note : «D'une manière générale, nous pouvons affirmer ceci : dans les affirmations (et, par exemple, les descriptions) et aussi dans les avertissements, etc. –à supposer que vous ayez averti, de fait, et à bon droit ; ayez affirmé, de fait ; ou, de fait, conseillé –, la question peut surgir de savoir si vous aviez raison d'affirmer, d'avertir ou de conseiller ; non pas dans le sens de savoir si cela était opportun ou avantageux, mais au sens de savoir si c'était bien ce qu'il convenait de dire –étant donné les faits et votre connaissance des faits, ainsi que les fins selon lesquelles vous parliez.» (HTD, p. 148) Voir la reprise de ces analyses opérée par le mouvement de «l'épistémologie contextualiste», par exemple : K. DeRose, «Assertion, Knowledge, and Context», PhilosophicalReview, vol. 26, 2002.

conduit avec bonheur. Lorsque ces conditions ne sont pas respectées, là où quelque chose fonctionne mal dans l'acte de se marier, parier, léguer, baptiser, ... cela constitue un échec. Dans ce cas, il n'est pas juste de dire que l'acte est faux mais plutôt qu'il a échoué. L'énonciation n'est pas fausse en vérité mais malheureuse (ci. Doctrine des Échecs).

P.47 : Dire une chose c'est la faire et noter quel sens cela pourrait avoir « by saying » ou « in saying » :

Ce ne sont pas des énonciations susceptibles d'être vraies ou fausses : c'est pourtant le propre des affirmations. Exemple du mariage : dire oui, c'est se marier (dire c'est faire) Alors, dire oui porte le maquillage grammatical d'une affirmation, cependant c'est rendre compte d'un mariage, c'est se marier. La description de l'acte de dire oui serait : énoncer des mots plutôt qu'exécuter l'action de se marier dont l'énonciation des mots ne seraient que le signe extérieur et audible de l'action de se marier. Pour Austin il s'agit d'un fait.

P.49. Schématisation des conditions nécessaires au fonctionnement heureux de l'énoncé performatif (donc à la réussite)

A.1: Existence d'une procédure permettant de rendre légitime (par convention) et intelligible par les individus (par convention à nouveau) d'un certain énoncé dans certaines circonstances.

A.2: Les circonstances doivent être appropriées lors de l'énoncé afin que la procédure en question puisse être invoquée.

B.1: Procédure exécutée par tous les participants

B.2: Et dans son intégralité

F.1: La procédure, lorsqu'elle implique certains sentiments, certaines pensées et certains comportements, doit provoquer chez l'individu qui l'invoque les

sentiments, les pensées ou la conscience d'adopter le comportement impliqué (l'individu doit avoir l'intention d'adopter le comportement en question)

F.2: L'individu doit par la suite adopter le comportement en question. Le non-respect d'une ou plusieurs de ces conditions (règles) entraîne inévitablement l'issue malheureuse de l'énoncé performatif. Chaque combinaison peut entraîner une issue malheureuse différente.

P.50 Dans le cas où AB ne sont pas respectées :

L'acte n'est pas accompli (retour sur l'exemple du mariage, celui-ci n'est pas prononcé : si le prêtre est remplacé par un commissaire, si l'individu est déjà marié, etc.). Dans le cas où F ne sont pas respectées : l'acte est accompli mais creux (il y a une sorte d'abus de la procédure : l'acte n'est pas sincère, par exemple).

La procédure, lorsqu'elle implique certains sentiments, certaines pensées et certains comportements, doit provoquer chez l'individu qui l'invoque les sentiments, les pensées ou la conscience d'adopter comportement impliqué (l'individu doit avoir l'intention d'adopter le comportement en question)

F.2: L'individu doit par la suite adopter le comportement en question. Le non-respect d'une ou plusieurs de ces conditions (règles) entraîne inévitablement l'issue malheureuse de l'énoncé performatif. Chaque combinaison peut entraîner une issue malheureuse différente.

Échecs pour AB : INSUCCÈS : la procédure invoquée est sabotée ou interdite, l'acte est nul, non avenu (= beaucoup de choses auront été accomplies mais pas d'accomplissement de l'acte prétendu) et sans effet(= l'acte n'est pas accompli mais il y a des conséquences). On peut parler de tentative (dans le cas du mariage : a rempli les formalités du mariage au lieu de s'est marié »). Échecs

pour F: ABUS + l'acte est verbal et creux, sans fondement, tenu pour non exécuté ou non consommé.

P.51 Distinction AB :

A : « Appels indus » (soit la procédure n'existe pas et ne peut être référencée :

A.1, Soit la procédure n'est pas appliquée dans les conditions de son application légitime :

A.2). A.1:= ?= A.2:+ emplois indus B: procédure irréprochable mais l'exécution du rituel est ratée (conséquences plus ou moins graves) :- exécutions ratées =

B.1:= Défectuosités »

B.2:= Accrocs

c- (P.52) Quelle sorte d'actes la notion d'échec concerne-t-elle ?

Les actes conventionnels :

Le raisonnement qui est le sien débute avec un intérêt pour l'échec en ce qui concerne les énoncés performatifs (c'est-à-dire certains actes qui consistent totalement ou en partie à prononcer des mots).

Seulement, Austin s'aperçoit que les actes qui ont le caractère général d'un rite ou d'une cérémonie s'exposent à l'échec (donc les actes conventionnels) de la même manière. Tous les rituels ne s'exposent pas à toutes les formes d'échecs : certains s'effectuent, ou le peuvent, de façon non verbale en observant toujours les mêmes conditions (règles) afin de parvenir à une issue heureuse. Il est alors nécessaire d'omettre dans A le renvoi spécial au caractère verbal de l'énonciation, puisque celui-ci n'est pas indispensable à la théorie. Limites : quand on parle à l'origine des énoncés performatifs, prendre en compte le caractère non verbal de la chose est plus ou moins contradictoire avec l’objet d'étude (cf. le titre du livre How to do thingswithwords)

P.53 Parmi les actes concernant le juriste :

Certains sont des performatifs, d'autres comprennent l'énonciation de performatifs ou la réalisation de certaines procédures conventionnelles. Les actes qui relèvent de l'Éthique : caractère non seulement physique mais aussi oral, verbal, plus exposés à l'échec. Les énonciations qui sont des affirmations : jusqu'ici l'échec a été introduit comme une caractéristique de l'énonciation performative par opposition à l'affirmation. Cependant, il est visible, en philosophie une tendance qui s'intéresse aux affirmations qui ne sont pas exactement fausses, ni contradictoires : affirmations qui renvoient à quelque chose qui n'existe pas. A noter qu'il y a présupposition d'existence de l'objet en question, mais ne peut-on pas dire que l'affirmation est vide plutôt que fausse ? : « L'actuel roi de France est chauve »

P.54 Considérer une phrase comme acte en étudiant ses particularités amène à étudier l'objet comme un acte.

d- Jusqu' à quel point cette classification des échecs est-elle complète ?

d.1- Une énonciation performative revient à effectuer une action :

Elle est sujette à un certain nombre d'insuffisances distinctes (échecs), de même que les autres actions le sont. Une action effectuée par accident, sous la contrainte, du fait d'une méprise, sans intention de l'accomplir : dans ce cas, nous ne sommes pas disposésà dire que l'acte a été accompli ouaune énonciation performative revient à effectuer une action : elle est sujette à un certain nombre d'insuffisances distinctes (échecs), de même que les autres actions le sont. Une action effectuée par accident, sous la contrainte, du fait d'une méprise, sans intention de l'accomplir : dans ce cas, nous ne sommes pas disposésà dire que l'acte a été accompli, ou qu'un individu en particulier l'a accompli : il est possible de considérer que l'acte est. Austin explique qu'il ne souhaite pas établir de théorie

générale regroupant toutes les configurations, mais seulement il considère que ces cas peuvent toucher les énoncés performatifs de la même manière que les actions en général (dans de rares cas tout de même) et ainsi les places dans une catégorie des « circonstances atténuantes » ou des « facteurs diminuant ou annulant la responsabilité de l'agent ».

d.2. (P.55)Une énonciation performative sera creuse ou vide d'une façon particulière si elle est formulée par un acteur sur la scène, introduite dans un poème, émise dans un soliloque :

Appliquons celade façon analogue à quelque énonciation que ce soit : il y a des circonstances spéciales (le langage n'est pas employé sérieusement mais de manière parasitaire). Les énonciations performatives qui concernent l'étude doivent être prononcées dans des circonstances ordinaires.

e. Afin d'éviter un « malentendu », il est nécessaire d'observer deux règles :

Être entendu par quelqu'un (celui à qui l'on fait la promesse généralement) et que celui-ci ait compris que l'on promettait. Dans la loi, il y a des procédures permettant d'éviter les malentendus (« avez-vous compris les droits que je viens de vous citer »)

f. Ces cas d'échecs s'excluent-ils mutuellement ?

De ce qui précède, on tire la conclusion que ces cas d’échecs ne s’excluent pas mutuellement. Il est possible d'agir incorrectement de deux façons à la fois : promettre et sans être sincère.

P.56 Lorsque le fonctionnement est mauvais celui-ci ne permet qu'une distinction arbitraire (les mauvais fonctionnements « se fondent les uns dans les autres »).

Exemple : Un bateau est dans une cale de construction. On brise la bouteille contre la coque et on proclame : « Je baptise ce bateau le Joseph Staline ». Problème pouvant se poser : Je ne suis pas la personne désignée. Peu importe le nom prévu pour le bateau: le bateau n'a pas reçu de nom. L'action est nulle et non avenue parce que je ne suis pas la personne adéquate, je n'ai pas les pourvois pour accomplir l'action en question. En outre, lorsqu'il n'y a ni prétention, ni droit au pouvoir public, alors il n'existe aucune procédure conventionnelle reconnue.

Tout énoncé réussi, c'est-à-dire qui a des effets propres, pourra être qualifié d'acte de parole - et ce au moins en trois sens.

VI- Le langage comme acte

a- De l'usage du langage : Les trois aspects actifs.

Non content d'avoir montré que l'affirmation est un acte de parole qui a des conditions pragmatiques, Austin va expliciter le caractère d'acte de la parole et déterminer au moins trois façons pour la parole de faire des choses - trois façons qui correspondent à trois perspectives prises sur un énoncé (et non pas à des qualités ontologiques distinctes). Il distingue ainsi trois actes accomplis par tout énoncé réussi :

i) Un acte locutoire ;

ii) Un acte illocutoire ;

iii) Un acte perlocutoire.

Ces trois actes correspondent à trois dimensions de tout énoncé réussi.

i) L'acte locutoire est celui qui est accompli lorsqu'un énoncé réussit à dire quelque chose,

c'est-à-dire à avoir un sens et une référence. Austin reprend donc les caractéristiques frégéennes de la signification, mais il en fait des composantes

actionnelles. Cette caractérisation surprenante se comprend dès lors qu'on se souvient que la conception austinienne de la signification est elle-même pragmatique et contextuelle. En effet, selon Austin, il n'y a pas de signification en soi ; bien plutôt un énoncé ne gagne un sens déterminé qu'à être inscrit dans une activité donnée, orientée par certains objectifs. Abstraitement, un énoncé n'a qu'une signification générale, relativement indéterminée et c'est son utilisation contextuelle, selon certaines conventions, qui le dote d'un sens précis en lui donnant une référence précise : une « référence historique »[20]. Autrement dit, un énoncé donné ne parle du monde qu'à être utilisé d'une certaine façon pour en parler selon certains objectifs. Pour résumer, on peut dire que l'acte locutoire est celui qui donne un contenu à un énoncé ; mais ce contenu se gagne par un usage situé de l'énoncé dans un contexte donné et relativement à certains objectifs. Ce contenu se spécifiant également par la référence qu'il permet de désigner lors de cet usage. On comprend alors que l'acte locutoire est précisément acte en ce sens qu'il vise à dire quelque chose de précis. On comprend également qu'il ne peut pas totalement être distingué, en tant qu'il résulte d'une pratique spécifique, du deuxième type d'acte fait par un énoncé :

ii) L'acte illocutoire, qui est l'acte qui correspond à la dimension performative de l'énoncé : c'est l'acte qui est fait en disant quelque chose au moyen de l'acte locutoire, et qui ne correspond plus à une réalisation sémantique. Il ne s'agit plus (seulement) par son moyen de dire quelque chose, mais bien d'accomplir quelque chose dans le monde pour le modifier (d'une façon qui reste à spécifier). [...] nous nous interrogeons sur le point de savoir si tels mots (telle locution) ont valeur de question, ou s'il faut les prendre comme une opinion, etc. C'est l'acte effectué en ce deuxième et nouveau sens que j'ai appelé : acte « illocutoire » : il s'agit d'un acte effectué en disant quelque chose, par opposition

[20] J.L. Austin, «The Meaning of A Word», in Philosophical Papers, Oxford : Oxford University Press, 1962, p. 55-75; trad. fr.d'A.-L. Hacker & L. Aubert, «La signification d'un mot», in Ecrits philosophiques, Paris, Seuil, 1994, pp. 21-44.

à l'acte de dire quelque chose. Je nomme l'acte réalisé une illocution et me référerai à la doctrine des différents types de fonctions du langage en question ici comme la doctrine des « valeurs/forces illocutoires »[21]. L'acte illocutoire est identifié de par la fonction qu'il sert à accomplir : un ordre ou une promesse, une affirmation ou un baptême, etc. Il est fait en disant quelque chose, même s'il excède largement ce qui est dit (l'acte locutoire), en ce sens qu'il produit des effets spécifiques : [...] cet acte illocutoire [...] est lié en divers sens à la production d'effets :

- Un acte illocutoire n'aurait pas été effectué avec bonheur, ou avec succès, si un certain effet n'avait pas été produit. Cela ne signifie pas pour autant que l'acte illocutoire soit lui-même la production d'un certain effet. Simplement on ne peut pas dire que j'ai averti un auditoire, s'il n'a pas entendu ce que j'ai dit, ou ne l'a pas pris en un certain sens. Un effet doit être produit sur l'auditoire pour qu'un acte illocutoire puisse être exécuté. [...] L'effet consiste généralement à provoquer la compréhension de la signification et de la valeur de la locution. [...]
- Il ne faut pas confondre la façon dont l'acte illocutoire « prend effet » avec la production de conséquences, au sens d'entraîner de façon «normale» tel ou tel état de choses, c'est-à-dire au sens d'un changement dans le cours habituel des événements. Ainsi, « Je baptise ce bateau le Queen Elizabeth » a pour effet de nommer ou de baptiser ce bateau [...]
- Nous avons dit que nombre d'actes illocutoires appelaient par convention une «réponse» ou une suite [...][22]. L'acte illocutoire est donc précisément un acte, d'une part parce qu'il a des effets spécifiques; et, d'autre part, en ce qu'il est dans une relation «interne» avec l'effet qu'il produit - effet qu'il obtient par la reconnaissance de son statut (nous y reviendrons). En effet, l'acte illocutoire n'est l'acte qu'il est que s'il obtient un effet spécifique. Par exemple, l'acte de promettre n'accomplit une promesse que s'il est pris comme une promesse

[21] HTD, p. 113.
[22] 19. HTD, pp. 124-125.

et si, entre autres choses, il crée, ce faisant, un engagement à tenir ce qui est promis. Par contre, un acte d'affirmation n'accomplit une affirmation que s'il est pris comme une affirmation et si, entre autres choses, il m'oblige à dire ce qui est. Et l'action est précisément identifiée par cette relation interne, c'est-à-dire par une nécessité d'entraîner un certain nombre de choses - donc en définitive, par une normativité propre (qui va tenir au caractère conventionnel de ce type d'actes). Or c'est précisément cette normativité propre de l'acte illocutoire, qui explicite la structure téléologique propre de l'action illocutoire, et qui le distingue du troisième type d'acte.

iii) Il s'agit de : l'acte perlocutoire, qui est l'obtention de certains effets par le fait de dire quelque chose[23]. En identifiant un acte perlocutoire, Austin ne fait jamais qu'intégrer dans sa terminologie les effets rhétoriques du langage, découverts par les Anciens et relégués aux oubliettes par une bonne partie de la philosophie analytique[24]. L'acte perlocutoire est en effet l'acte réalisé au moyen de l'usage du langage ; mais c'est l'acte qui lui est consécutif, sans le suivre nécessairement. Ainsi, en disant que je promets de faire la vaisselle, je peux, entre autres effets, soulager ma compagne. J'effectue alors (a) l'acte locutoire de dire quelque chose, disant cela j'accomplis (b) l'acte illocutoire de faire une promesse, et suite à ces deux actes, j'accomplis (c) l'acte de rassurer ma compagne. Dans le cas (c), il s'agit bien d'un acte en ce sens qu'il entraîne une conséquence sur autrui - conséquence dont le locuteur est bien responsable. Et il s'agit bien d'un acte fait par le langage. Toutefois, cet acte(c)n'est pas dans une relation interne avec son effet, mais dans une simple relation externe ou de contingence : le fait que je rassure mon amie en promettant de faire la vaisselle ne s'ensuit pas nécessairement. En disant la même chose, je pourrais très bien l'effrayer, la faire rire, l'amener à douter de mon état mental, etc. Car les conséquences obtenues

[23] HTD, p. 129.
[24]Voir S. Toulmin, The Uses of Argument, 2ndEd., Cambridge, Mass. : Cambridge University Press, 2003.

dépendent non pas d'une normativité interne à l'acte, mais de circonstances extérieures - en l'occurrence de la psychologie de ma compagne, de nos rapports, de notre histoire, etc. Autrement dit, l'acte perlocutoire n'identifie qu'un usage du langage qui dépend des capacités propres de chacun et que l'on ne peut par conséquent pas, selon Austin, formaliser[25]. Mais c'est parce qu'on peut établir une typologie réglée des actes illocutoires tenant à leur aspect conventionnel, que Austin va essentiellement s'y intéresser : en réalité, son caractère formalisable repose précisément sur la normativité qui le règle, c'est-à-dire en fait sur sa conventionalité.

b- Le caractère conventionnel des actes de parole.

Une chose déterminante est que l'acte linguistique illocutoire est un acte accompli par le langage de manière conventionnelle. C'est par convention, et uniquement par convention, qu'un énoncé du type « Je te promets de ... » sert à faire une promesse - car c'est la convention qui détermine que je dois faire une promesse en disant cela (dans certaines circonstances). Austin spécifie l'action performative (et, en fait, également l'action illocutoire) en énumérant les conditions dans lesquelles elle peut se produire : (A.1) Il doit exister une procédure conventionnelle, reconnue et acceptée, qui a un certain effet conventionnel, et qui doit comprendre l'énonciation de certains mots par certaines personnes dans certaines circonstances. (A.2) Il faut que, dans chaque cas, les personnes et les circonstances particulières soient celles qui conviennent pour qu'on puisse invoquer la procédure en question. (B.1) La procédure doit être exécutée par tous les participants, à la fois correctement et (B.2) intégralement. Lorsque la procédure - comme il arrive souvent - suppose chez ceux qui recourent à elle certaines pensées ou certains sentiments, lorsqu'elle doit provoquer par la suite un certain comportement de la part de l'un ou de l'autre des participants, il

[25]Héritier d'Austin,S. Cavell dira que, certes, les effets perlocutoires ne sont pas conventionnels, mais qu'ils n'échappent pourtant pas à toutes normativité, tenant à nos façons humaines de réagir. Voir S. Cavell, «Performative and Passionate Utterance» in Philosophy theDay After Tomorrow, Cambridge, Mass.: Harvard University Press, 2006, pp. 155-191.

faut que la personne qui prend part à la procédure (et par là l'invoque) ait, en fait, ces pensées ou sentiments, et que les participants aient l'intention d'adopter le comportement impliqué. De plus, (Γ.2) ils doivent se comporter ainsi, en fait, par la suite[26]. Parmi ces six conditions, toutes n'ont pas le même statut et l'on peut considérer que les deux premières sont des conditions essentielles en ce sens que si elles ne sont pas respectées, il n'y a pas d'acte illocutoire du tout. Par contre, le non-respect des règles B et Gamma n'engendre que deux types de ratés différents de l'acte : le premier quant à sa clôture (l'acte n'est pas réalisé complètement) ; le deuxième quant à la sincérité (l'acte n'est pas accompli de manière ; appropriée- en un sens d'approprié qui a à voir avec l'ethos des agents[27]). Nous nous concentrerons sur les deux premières (A). Ces conditions posent qu'un acte illocutoire ne peut trouver à s'accomplir que si une communauté donnée considère que l'accomplissement d'une certaine énonciation vaut comme la réalisation d'un certain effet. Cela permet d'expliquer la sous-détermination sémantique de la pragmatique : ce n'est pas le contenu de l'énoncé qui détermine ce qu'il fait, mais bien plutôt une volonté commune de la part des hommes de considérer qu'un énoncé de telle forme vaut, par exemple, comme promesse[28]. Cela équivaut, pour reprendre les termes de Searle, à une définition constitutive de l'acte de parole, qui s'écrit sous cette forme : X vaut comme Y dans un contexte C[29]. Elle rend compte ou explique une véritable transformation de X en Y, et donc la création de Y, advenue au sein de la réalité mondaine[30]. Or cette transformation de X en

[26]HTD, p. 49.

[27]Il s'agit donc d'une sincérité définie de manière non mentaliste.

[28]D'où le phénomène de la délocution, analysé par Benveniste et Ducrot, et selon lequel un énoncé gagne son sens par dérivation de sa fonction illocutoire. C'est le cas typique de «Bravo».

[29] Voir J. Searle, Speech Acts: An Essay in the Philosophy of Language, Cambridge, Mass. : Cambridge UniversityPress, 1969 ; trad. fr. de H. Pauchard , Les actes de langage, Paris : Hermann, 1972. Il s'agit de la règle 5 de définition de l'acte de parole.

[30]Disant cela, il ne s'agit nullement, au contraire de Searle, de conférer immédiatement une qualité ontologique particulièreau Y ainsi créé. Il s'agit uniquement d'identifier le fait qu'on sera d'accord, au sein d'une communauté linguistique donnée, pour considérer que tel ensemble d'actions vaut comme Y et donc que Y a été accompli.

Y, cette réalisation de Y au moyen de la procédure utilisée, ne s'accomplit que si chacun s'accorde pour reconnaître que Y a été accompli.

En effet, l'efficacité qui est ici en jeu est une efficacité sociale, c'est-à-dire symbolique, qui fait que l'on tient l'énonciation de X pour la réalisation de Y. Mais X ne vaut comme Y que parce que l'ensemble des membres de la communauté (linguistique) considère que X vaut comme Y. C'est simplement parce que tout le monde est d'accord pour considérer que l'énonciation de « Je t'ordonne de laver mes chaussettes » dans un contexte particulier vaut comme un ordre, que cet énoncé agit comme un ordre - notamment parce que l'interlocuteur le prend comme un ordre, étant donnée la procédure de définition de l'ordre qu'il est capable de reconnaître. Cette définition permet également de comprendre l'importance du contexte dans la définition de l'acte illocutoire (règle A2) : comme le note Austin, c'est seulement dans un contexte particulier que le fait de dire que je promets de faire la vaisselle peut valoir comme promesse - si par exemple la vaisselle n'est pas faite, si je peux tenir cette promesse, si la personne à qui je promets a des raisons de me prendre au sérieux, etc. Tout un ensemble de conditions annexes et non-énumérables par principe vient déterminer la réussite ou non de l'emploi d'une procédure définie dans un moment donné. Comme le remarque J. Benoist : Austin n'a jamais dit que les conventions dont il parle consistent à associer tels mots à tel acte. Ce serait là probablement pour lui la négation même de l'illocutoire - on reviendrait là à une forme de descriptivisme rampant, comme s'il y avait une convention purement linguistique qui, dans le discours considéré comme isolable (du monde et de la pratique dans laquelle il est pris, en tant qu'acte), indiquait le type de l'acte. On remarquera que, dans le texte d'Austin, la convention ne semble pas porter sur les mots, mais sur une conjonction : les mots utilisés dans certaines circonstances. C'est à tout cela (et peut-être à d'autres choses) qu'a trait la convention[31]. Il ne s'agit donc pas

[31]J. Benoist, « ... et actes de langage : d'un débat entre Austin et Strawson », in Les limites de l'intentionnalité, Paris:Vrin, 2005, p. 53.

seulement de faire appel à une procédure formelle pour réussir à accomplir un acte illocutoire, il faut encore que l'appel à cette procédure soit approprié, c'est-à-dire qu'il convienne aux circonstances dans lesquelles cet appel est fait. (Peut-on donner un ordre à un colonel quand on est simple soldat ? Tout dépend). Ces circonstances ne sont pas déterminables à l'avance et ne peuvent donc pas toutes figurer en tant que telles dans la définition de l'acte ; figure seulement en son sein un certain nombre minimal d'entre elles qui permettent à la définition d'être définitionnelle, au moins par défaut, et donc d'être normative[32]. Les circonstances ne viennent donc que déterminer un peu plus la procédure définitionnelle, sans en réduire la portée normative, mais cela n'empêche pas l'acte de parole d'être bel et bien une sorte de rituel social, qui doit se faire en suivant une sorte de modèle.

VII- De la vérité pragmatique d'une promesse.

a- L'analyse non-mentaliste de la promesse.

Si l'efficacité propre des actes illocutoires est normative en ce sens qu'ils visent à accomplir un acte bien spécifique, elle est également normative en un autre sens : elle entraîne des effets spécifiques, des devoirs et des obligations, qui résultent du fait qu'un acte de parole est réalisé par un agent qui s'engage à travers cet acte. L'action de la parole consiste ainsi à opérer une transformation du monde en ce sens précis qu'à la suite de l'action, une nouvelle normativité s'inscrit dans le monde[33]. Si par exemple je réussis à faire une promesse, alors je dois tenir ma promesse - je ne dois pas la rompre, etc. De la même façon, si je dis que l'eau du lac est bleue, je dois alors pouvoir justifier mon assertion, apporter des preuves de ce que je dis, etc. Le caractère normatif est alors propre à chaque type d'énoncé :

[32]Il y a en fait une dialectique complexe entre la procédure formellement définie et les circonstances toujours changeantes dans lesquelles elle s'inscrit et qui offrent toujours une marge au jugement pour déterminer ce qui est fait et ce qu'il convient de faire. Il faut souligner que cela n'entame en rien le caractère normatif de laprocédure. Bien sûr, il ne dépend que du jugement des hommes qu'il faille faire tel ou telle chose pour promettre dans telles circonstances précises. Cela n'empêche pas qu'il faut le faire.

[33]30. Pour des développements sur ce point, voir les travaux de M. Sbisà, notamment «On Illocutionary Types», Journal of Pragmatics, 8, 1984, pp. 93-112.

la promesse engage à une chose, alors que l'affirmation engage à autre chose. On peut toutefois repérer une caractéristique commune : la dimension engageante de chaque énoncé réussi. C'est précisément là que se joue la teneur des conditions Gamma énoncées par Austin. Lorsque j'accomplis un acte de parole donné, je m'engage par-là à agir en conséquence de cet acte, c'est-à-dire à prendre en charge ce à quoi il m'engage. On assiste là à une définition comportementale de l'engagement, ou de la sincérité, qui sera toujours évaluée rétrospectivement à l'acte de parole accompli : c'est parce que j'ai accompli l'acte de parole consistant à promettre qu'on jugera ce que je fais ensuite de manière à pouvoir déterminer si ma promesse était sincère. De la même manière, c'est parce que j'ai produit un acte de parole consistant à affirmer quelque chose, qu'on pourra juger ultérieurement si je croyais ce que je disais, que je l'énonçais en toute sincérité. La dimension engageante se situe donc à même l'acte de parole, notamment parce qu'une des conditions de l'acte de parole est qu'il soit porté par un agent : le locuteur. Le locuteur, étant donnée la procédure de réalisation de l'acte de parole, devient responsable des effets produits - mais également responsable du comportement qu'il adopte conséquemment à l'acte produit. On retrouve donc la condition d'agentivité propre aux actions dans le cas des actes de parole, mais on comprend qu'elle provient paradoxalement du caractère conventionnel de la définition de l'acte de parole, qui enjoint au locuteur d'endosser la responsabilité de ce qu'il fait. Or, on trouve là les linéaments de la critique austinienne de « l'intériorité », c'est-à-dire de l'idée que l'engagement dans la parole ne se tient pas dans la parole elle-même, mais plutôt dans un état ou un acte mental engageant, accompagnant l'énonciation, par exemple une intention. Mais comme le dit Austin : Personne ne niera, je pense, que ces mots [« Je promets »] doivent être prononcés «sérieusement», et de façon à être pris «au sérieux». Cette remarque, quoique vague, est assez vraie en général ; il s'agit d'ailleurs là d'un solide lieu commun dans les discussions sur la portée d'une énonciation, quelle qu'elle soit. Je ne dois pas être en train de plaisanter, par exemple, ou d'écrire un poème. Mais il nous

arrive souvent d'avoir l'impression que le sérieux des mots leur vient de ce qu'ils ont été prononcés seulement comme le signe extérieur et visible d'un acte intérieur et spirituel - signe commode dont le rôle serait de conserver les traces de l'acte ou d'en informer les autres. Dès lors, le pas est vite franchi qui mène à croire ou à supposer, sans s'en rendre compte, que dans bien des cas, l'énoncé extérieure est la description, vraie ou fausse, d'un événement intérieur. On trouvera l'expression classique de cette idée dans Hippolyte (v. 612), où Hippolyte dit [...] « Ma langue prêta serment mais pas mon cœur » (ou mon esprit ou quelque autre artiste dans les coulisses). C'est ainsi que « Je promets de » m'oblige : en enregistrant mon acceptation spirituelle de chaînes non moins spirituelles.[...] Pourtant, il fournit à Hippolyte une échappatoire, au bigame une excuse pour son «Oui, j'accepte de prendre cette femme pour épouse» [...] La précision et la moralité sont toutes deux du côté de celui qui dit tout simplement que nos paroles nous engagent[34]. Ce passage, profondément ironique, entend bien défendre l'idée que seule l'énonciation de la promesse est responsable de l'engagement qui s'ensuit, et s'attaque à l'idée voulant qu'une doublure mentale soit responsable de cet engagement[35]. Outre la remarque acide selon laquelle une telle solution empêche en réalité toute sorte d'engagement moral, il convient de comprendre que cette solution empêche en réalité tout engagement en général, ou fait perdre son objectivité à l'engagement ordinaire de la promesse, car autrui ne peut précisément pas prendre la promesse comme engagement si celui-ci dérive d'un supposé état mental engageant, mais par définition inaccessible.

En réalité, c'est par convention que la promesse engage à quelque chose. Austin n'entend pas nécessairement nier le caractère moral de la promesse, mais rappelle seulement que celui-ci réside dans le fait de tenir ou pas ses engagements - pas dans le fait qu'un engagement est pris en faisant une promesse. Cet effet, pour sa part, est dû à la convention qui définit la promesse comme ayant un certain

[34]HTD, pp. 43-44 (trad. modifiée).
[35]C'est une idée commune, qu'on trouve encore défendue par Searle, par exemple.

effet : celui d'engager son locuteur à faire ce qu'il a dit - effet qui se distingue de la simple déclaration d'intention, qui est régie par une autre convention[36]. C'est pourquoi c'est bien dans le langage même que réside la dimension engageante - en tant précisément que le langage est formé d'actes exigeant une reconnaissance de la part des interlocuteurs (ce que Austin appelle l' «uptake»)[37]. Il n'y a d'engagement pris par la promesse que parce que les personnes auxquelles je m'adresse en promettant reconnaissent que j'utilise à bon escient la procédure conventionnelle de la promesse et considèrent dès lors que je m'engage par son moyen ; à ce titre, elles peuvent d'ailleurs me reprocher de ne pas la tenir - chose impossible si je n'avais pas fait appel à cette procédure. On comprend donc bien en quoi la normativité se trouve engagée à même les échanges linguistiques, en tant que ceux-ci sont réglés par des conventions[38].

b- Les contextes de la vérité.

On l'a compris, Austin récuse toute possibilité que le langage fonctionne comme une sorte de « miroir du monde ». L'essentiel des fonctions linguistiques ne consiste pas à représenter le monde et, même lorsque c'est le cas, ce n'est pas en reflétant le monde que le langage en parle[39]. Par conséquent, comment penser la vérité, ou le fait de la dire, dans ce nouveau cadre ? Doit-elle être repensée en termes d'actes de parole ? En fait, même si Austin, prolongeant l'œuvre de J. Cook Wilson, a pu développer une conception « performative » de la connaissance selon

[36]Un indice du caractère conventionnel de la promesse et de l'effet engageant réside dans les recherches de F. Korn & S.R. Dektor Korn, qui montrent que la promesse n'est pas universelle et n'existe pas partout; voir«Where People Don't.

[37]On trouve déjà ce raisonnement chezun des élèves de Husserl,A. Reinach, qui montre que c'est précisément le caractère social ou interactionnel de l'acte de parole qui détermine les engagements qu'on prend par son moyen; voir A. Reinach, «Die apriorischenGrundlagen des bürgerlichenRechtes», Jahrbuchfür Philosophie undphänomenologischeForschung, t. 1, 1913 ; trad. fr. de R. de Calan, Les fondements a priori du droit civil, Paris, Vrin, 2004.L'engagement est le propre de l'acte, en tant qu'il met en cause une norme relevant del'interaction.

[38]Pour plus de détails sur l'analyse austinienne de la promesse, voir B. Ambroise, Qu'est-ce qu'un acte de parole?, Paris: Vrin, 2008.

[39]Voir le moment où Austin rejette toute conception «pictographique» du langage, in «Truth», inPhilosophicalPapers, Oxford : Oxford UniversityPress ; trad. fr.partielle de L. Aubert & A.-L. Hacker,«La vérité»,Ecrits philosophiques, Paris : Seuil, 1994, pp. 101-102.

laquelle dire que je sais, c'est faire un acte de parole particulier, présupposant certaines conditions de félicité spécifiques, venant garantir que je ne crois pas simplement ce que je sais, il a pourtant résolument rejeté la solution, défendue un moment par P. F. Strawson, d'une «conception performative de la vérité»[40]. P. F. Strawson pensait pouvoir utiliser le terme de «performatif» pour spécifier certains usages de la phrase « c'est vrai », en exprimant de cette manière l'idée que les énoncés du type « c'est vrai », « il est vrai que ...» n'ont pas un usage assertorique (ils n'expriment rien), mais plutôt un usage confirmatif, comme une sorte d'acte consistant à agréer l'assertion préalablement énoncée. Ce qui importait pour lui dans l'usage du prédicat de vérité, c'était l'acte qu'il permet d'accomplir et nullement ce qu'il affirme. Or, Austin va précisément s'opposer à cette idée dans deux articles[41]. Il va bien plutôt défendre l'idée que la vérité est une dimension d'évaluation spécifique - celle qui s'applique aux actes de parole Promise », Ethics, Vol. 93, N° 3, 1983, pp. 445-450- réalisant des assertions. Cette dimension est celle en fonction de laquelle on juge ce qui est dit dans une phrase assertive donnée, en une occasion donnée, selon des conventions données fixant certaines relations des mots au monde. L'affirmation est en effet cet acte de parole qui est réalisé par un certain énoncé dans certaines circonstances et pour faire certaines choses - pour affirmer quelque chose. L'affirmation ne correspond donc pas à la forme linguistique elle-même, mais à l'usage qui en est fait. Or, un usage est toujours lié à une occasion particulière, c'est-à-dire à un moment historique de le faire. Dès lors, on ne dit pas nécessairement la même chose dans deux cas différents avec une même phrase assertive, c'est-à-dire qu'on ne parle pas de la même chose dans les deux cas, ou encore, on identifiera ce qui est dit de façon différente, puisque le contenu « historique » de mon énoncé sera différent. Austin explique cela par un recours à deux types de conventions : les conventions

[40]VoirStrawson, «Truth»(1949), in Logico-Linguistic Papers, London: Methuen, 1971, pp. 190-213.38.

[41]«La vérité», art. cit., et «Unfair to facts», in PhilosophicalPapers, op. cit.;trad. fr. de B. Ambroise, «Injuste envers les faits», in B. Ambroise et S. Laugier, éds., Textes-clés de Philosophie du langage, Vol. 1, Paris : Vrin, 2009, p. 271-304.

descriptives et les conventions démonstratives[42]. Les premières sont des conventions clairement sémantiques, qui confèrent une signification aux mots, en tant qu'ils appartiennent à une langue donnée. Les secondes conventions touchent à ce qui est dit par une phrase donnée, c'est-à-dire à ce qui est fait avec une phrase en un usage donné, en une occasion historique, et à la référence historique que cette phrase acquiert en un usage donné. Ces conventions démonstratives rattachent donc ces affirmations (ce qui est dit) aux situations historiques rencontrées dans le monde au moment (à l'occasion) où on se sert de certaines phrases pour faire ces affirmations. Ces conventions déterminent par-là certains usages possibles des phrases douées de sens en mettant ces usages en relation avec des situations. C'est alors en tant qu'affirmation renvoyant à une situation donnée qu'une phrase acquiert un sens «historique» et peut être susceptible d'être évaluée en termes de vérité, parce qu'alors, et alors seulement, la situation dont parle cette affirmation en vertu des conventions démonstratives peut correspondre au type de situation auquel est associée, par les conventions descriptives, cette même phrase. Comme le résume Austin : Le seul point essentiel est celui-ci : la corrélation entre les mots (= phrases) et le type de situation, d'événement, etc. - telle que, lorsqu'une affirmation est posée en ces termes, en référence à une situation historique de ce type, alors elle est vraie - est absolument et purement conventionnelle[43]. La vérité ne peut être appréhendée que dans une relation entre un usage situé et une signification fixe ; elle apparaît alors comme une relation doublement conventionnelle. La question de la vérité n'a ainsi plus à être appréhendée en termes de correspondance du langage avec la réalité, puisque le langage n'est pas un miroir de la réalité. Un énoncé est bien plutôt vrai en vertu de la relation conventionnelle entre une affirmation et ce à quoi elle se rapporte à l'occasion de son énonciation ; il est donc bien vrai en vertu d'une relation non-naturelle. Austin définit alors de la manière suivante l'usage du langage qui consiste à dire la vérité

[42]«La vérité», art. cit., p. 98.
[43]Ibid., p. 101.

et donc à établir cette relation non-naturelle : on dit d'une affirmation qu'elle est vraie quand l'état de choses historique auquel la relient les conventions démonstratives (celui auquel elle « fait référence ») est du même type que celui auquel les conventions descriptives relient la phrase utilisée pour faire cette affirmation[44]. Il ajoute alors cette note importante : « Est du même type » signifie « ressemble suffisamment à ces états de choses standard avec lesquels ». Ainsi, pour qu'une affirmation soit vraie, un état de choses doit ressembler à d'autres, ce qui est une relation naturelle, mais il doit également y ressembler suffisamment pour mériter la même description, ce qui n'est plus une relation purement naturelle. Dire « c'est rouge » n'est pas la même chose que dire «ceci ressemble à cela», ni même: « ceci ressemble à ceux que l'on a appelés rouges ». Je peux voir, au sens littéral, que des choses se ressemblent, ou même se ressemblent exactement, mais je ne peux pas, au sens littéral, voir qu'elles sont les mêmes. Quand je dis qu'elles ont la même couleur, une convention est impliquée, en plus du choix conventionnel du nom à donner à la couleur qui leur est attribuée[45]. Une affirmation est donc vraie lorsque ce qu'elle dit en raison des conventions démonstratives, c'est-à-dire l'état historique du monde dont elle parle au moment où elle en parle, est d'un type similaire à celui auquel correspondent, en raison des conventions descriptives, les mots utilisés pour faire cette affirmation. Toutefois, il faut ajouter que, si l'affirmation faite au moyen d'une phrase ne prend un sens déterminé qu'en contexte, c'est-à-dire seulement dans le cas où elle est mise en rapport, par certaines conventions démonstratives, avec l'état de choses historique dont elle prétend parler, alors le jugement qui va déterminer si elle est vraie et donc si l'état de choses historiques correspond bien, en fonction des traits contextuels retenus, à l'état de choses-type de la phrase utilisée pour faire l'affirmation, est lui aussi contextualisé. Il dépendra en effet de mes objectifs lors de mon jugement, et pas seulement des conventions démonstratives, que je

[44]Ibid., p. 98.
[45]Ibid., note 10, p. 98.

juge la situation où la Terre m'apparaît ronde (vue d'un point éloigné de l'espace, par exemple) similaire à la situation-type d'une planète ronde, et donc que je juge l'affirmation « La Terre est ronde », faite en cette occasion, vraie. Dès lors, il ne suffit pas que je dise ce qui est, en respectant les conventions descriptives et démonstratives, pour dire la vérité : il faut encore que l'affirmation, telle qu'elle est réalisée, soit réalisée dans un contexte où elle peut dire ce qu'elle dit et où ce qu'elle dit sera jugé comme valable selon la dimension de la vérité, c'est-à-dire comme correspondant, selon les traits contextuels retenus en cette occasion, à la réalité dont elle parle. C'est donc seulement dans un contexte particulier qu'il est légitime d'évaluer la vérité d'un énoncé, en fonction de l'affirmation réalisée-ce contexte permettant lui-même de déterminer, au moyen de conventions démonstratives, la façon dont va être précisément évalué l'énoncé. On assiste alors à une définition contextuelle de la vérité, qui fait de celle-ci le résultat d'un jugement contextuel de ce qui est dit, en contexte, du monde[46], au moyen d'un certain acte de parole, dont l'efficacité est elle-même établie conventionnellement.

[46]Attention à ne pas confondre cette conception contextualiste de la vérité avec une forme de relativisme: le jugement auquel on aboutit prétend à une objectivité totale. Même si elle est relative à tous les éléments pris en compte, il n'en reste pas moins que la vérité assertée doit pouvoir être jugée telle par tous. Sur ce point, voir les travaux de Ch. Travis, qui poursuit la voie austinienne, notamment Ch. Travis, Occassion-Sensitivity, Oxford: Oxford UniversityPress, 2008.

DEUXIEME PARTIE

DEUXIEME PARTIE : ELEMENTS DE CRITIQUE DU PERFORMATIF DE J. AUSTIN

La vérité et le mensonge sont centraux dans les philosophies du langage. Pourtant, cela n'est pas sans nous mener à certaines impasses comme a pu en faire l'expérience John Langshaw Austin en passant notamment du critère de la véri-conditionnalité à la clause de sincérité dans les conditions de félicité des actes de langage (cf. Austin, 1970). Le souci de la vérité est en fait une inquiétude favorisant ce qui est explicite et limitant l'analyse des conséquences de l'implicite. Cela est évidemment dommageable dans les études des organisations où les jeux de pouvoir se développent à travers des stratégies qui par essence ne peuvent se révéler complètement et qui pourtant produisent des effets, influencent l'autre, le font agir.

L'idée de l'implicite n'est pas nouvelle dans l'interprétation en communication, ni dans la théorie des actes de langage où elle sert notamment à la compréhension des actes de langage indirects. Il s'agit de pouvoir faire le lien entre les différents actes locutoire, illocutoire et perlocutoire pour expliquer comment une communication non seulement se transforme en action mais amène l'autre à agir. Ces implicites s'appuient sur le partage d'un environnement commun fait de pratiques, donc d'actes validés dans la reconnaissance des relations qu'ont les acteurs de l'organisation entre eux, autrement dit des éléments contextuels. La théorie des actes de langage a pu être critiquée pour son incapacité à prendre en compte le contexte (Brassac, 1992 ; Trognon & Brassac, 1992). Pourtant pour penser le silence dans l'organisation, il s'agit de revenir sur les caractéristiques et processus de lien entre les individus de l'organisation. L'échange ne se faisant pas dans le vide, penser le silence dans l'organisation c'est tenter de proposer une vision élargie des actes de langage et de leur performativité pour analyser comment elle s'applique à un collectif dont les

interactions se comprennent en contexte, c'est-à-dire au-delà de l'étude de l'énoncé.

Dans cette partie de notre travail,nousrevenons sur la théorie des actes de langage pour en critiquer la centralité de l'énonciateur afin de revaloriser le contexte et la multiplicité des interprétations par les énonciataires. A cet effet,nousrésumons ici la théorie des actes de langage d'Austin et la confrontons notamment aux critiques de Grice et Strawson afin de discuter de la place d'un acte de silence et de son potentiel performatif dans un cadre de communication organisationnelle. Nousconcluons alors sur une proposition d'une vision performative du silence comme une stratégie des acteurs dans l'organisation.

I- Critique de la convention d'Austin.

Pour Austin, un énoncé ne se contente pas seulement de décrire une situation ou de faire état de fait. Il se démarque des linguistes précédents en tentant de dépasser la question de la vérité à laquelle devrait être soumis tout énoncé. Ainsi, la phrase « Tu as un visage magnifique » peut être interprétée comme vraie ou fausse en fonction du physique de la personne à qui l'on s'adresse. Pourtant, pour Austin, cette phrase peut dépasser le seul constat et devenir, en fonction du contexte, un éloge, exprimer une ironie ou même influencer le comportement de l'énonciataire en le mettant dans un état d'esprit favorable. Austin cherche alors à mettre en évidence la capacité d'un énoncé à produire un effet, une action. Il parle alors de phrase performative, d'énoncé performatif. Austin est considéré comme l'un des fondateurs, si ce n'est le fondateur de la théorie contemporaine des actes de langage. La parole y est identifiée comme étant une action à tiroirs. La communication y devient un synonyme de l'action des individus et entraîne des conséquences lorsqu'Austin reconnaît que ce qu'il appelait les actes de langage constatifs purs n'existaient pas vraiment. Revenons d'abord sur les grandes lignes de la théorie des actes de langage. Pour Austin, une énonciation ne sert pas seulement à décrire une situation ou établir des faits. Austin considère que

les philosophes du langage avant lui ont négligé la capacité du langage à produire de l'action. Il propose alors la notion de performativité pour en rendre compte en l'illustrant des exemples suivants, aujourd'hui canoniques. Ainsi les paroles prononcées lors d'un mariage, que ce soient le « oui [je le veux] » des mariés ou les paroles du prêtre, « je vous déclare unis par les liens du mariage », créent l'union du couple et non pas une simple description de la cérémonie. Austin nous donne également en exemple le baptême d'un paquebot qui acquiert un nom, une identité, lorsqu'une bouteille de champagne est projetée et cassée sur sa coque, avec les paroles « Je baptise ce bateau le Queen Elizabeth » prononcées. La parole produit dans ces exemples une action. Dès lors, Austin fait la différence entre le constatif - pour qualifier les énoncés qui décrivent - et le performatif - pour qualifier les énoncés qui réalisent une action.

Dans le cas des énoncés performatifs, il ne s'agit plus de les valider en identifiant s'ils sont vrais ou faux. Ce test sert plutôt à mettre en évidence les constatifs. Pour échapper aux critères de véri-conditionnalité posés par le positivisme logique, Austin propose les *conditions de félicité* dont le non-respect conduirait à l'échec de l'énoncé.

Pour Austin, le sens n'est pas la seule fonction du langage. Il propose alors l'étude des forces illocutoires (1962 : 99) qui se concentrent sur la fonction performative de la langue. En d'autres mots, la parole y est considérée en tant qu'action. C'est à partir de là qu'il propose trois catégories pour classer les actes de langage : les locutoires, les illocutoires et les perlocutoires.

- Les actes locutoires caractérisent la formation d'énoncés par l'arrangement de sons et le respect des règles grammaticales en usage,
- Les actes illocutoires caractérisent l'action qui est réalisée par le simple fait de prononcer un énoncé,

- Les actes perlocutoires caractérisent l'effet produit sur un énonciataire ou interlocuteur par la phrase prononcée par l'énonciateur ou locuteur.

Dans son travail, Austin insiste sur l'importance des actes illocutoires. Il les distingue notamment des actes perlocutoires en précisant que « les actes illocutoires sont des actes conventionnels ; les actes perlocutoires ne sont pas conventionnels ». L'acte illocutoire s'appuie sur des conventions socialement construites et reconnues sans lesquelles une personne ne peut insuffler une force sociale dans son énoncé. Pour Austin, cette idée est le fondement de la performativité. L'acte perlocutoire est secondaire car il n'est qu'un effet de l'acte illocutoire :

Les effets des actes perlocutoires sont véritablement des conséquences, ce qui ne comprend pas les effets conventionnels comme, par exemple, lorsque le locuteur est engagé par sa promesse (ce qui est impliqué dans l'acte illocutoire) (p. 102).

En disant « il faudrait travailler la base de données clients », un directeur donne du travail à son subalterne. En même temps, par le fait de le dire, il met ce dernier au travail. Dès lors, pour Austin, la description d'une situation est pourvue d'un type de force illocutoire. Autant dire que la question de la vérité n'est en fait qu'une façon de reconnaître une représentation du monde où la vérité et le mensonge, ce qui est approprié ou pas, dépendent en fait de l'intention et du contexte dans lequel se trouvent les interlocuteurs. La vérité et le mensonge ne sont donc pas tant dans le sens des mots que dans les actes qui en découlent, que dans les contextes où ils s'inscrivent (leur indexicalité).

Cette capacité à comprendre le contexte est essentielle pour la réalisation de la performativité. Austin approche la question du sens par l'usage en se laissant influencer par le *logos* et dépasse les perspectives référentielles qui attachent le signifiant au signifié en revalorisant le contexte. Pour les théories de l'usage, le

sens des mots n'est pas immanent. Il émerge des situations concrètes : une canne peut être un appui ou une arme en fonction de l'utilisation qui en est faite. Demandez aux pratiquants de savate, boxe pied-poing française où la canne est une arme héritée d'une époque où elle était un accessoire commun de la toilette masculine.

Wittgenstein est un autre critique des théories référentielles du sens. Il brandit la maxime « la signification, c'est l'usage » et aboutit au concept de jeu de langage. Ce dernier répond à des règles dans des situations de la vie réelle pour pouvoir lui donner un point de départ afin de ne pas tomber dans une mise en abyme sans fin de la création du sens. Pour revenir à Austin, chez lui la notion de *convention* est donc locale.

Mais nous pouvons dès lors nous interroger sur la portée de ce postulat sur la distinction entre illocutoire et perlocutoire. Je trouve particulièrement intéressante la critique qu'en font Grice et Strawson, notamment lorsqu'ils cherchent à remplacer la *convention* comme élément permettant de distinguer l'illocution de la perlocution au profit de l'*intention*.

II- Critique de l'intention de Grice.

Grice (1957, 1969) distingue le sens naturel du sens non-naturel. Au risque du pléonasme, le premier sert à identifier un lien « naturel » entre un énoncé et ce qu'il signifie ; le deuxième identifie un sens qui n'est pas naturel. L'élaboration et l'attribution d'un sens non naturel se font avec l'idée d'amener une modification cognitive, voire comportementale. À la suite de Grice, Strawson, (1964) critique l'importance des conventions dans les actes de langage. Pour lui, une personne peut agir (par la parole) sans être systématiquement tenue par des conventions préexistantes. Il renforce l'idée de Grice en expliquant :

La distinction entre l'illocution et la perlocution basée sur l'existence ou pas de conventions ne tient plus au profit de la valorisation de l'intention.

En résumé, Austin fait la différence entre les actes illocutoires et les perlocutoires en considérant que les premiers existent grâce à des conventions socialement établies alors que Grice et Strawson proposent de porter plus d'attention à l'intention qui est portée dans les actes.

Chez Grice (1979), cette perspective suppose toutefois que les interlocuteurs se soumettent à un principe général de coopération. Cette approche par attribution d'intention n'est pas sans apporter à son tour certaines ambiguïtés. Revenons rapidement dessus. Pour Grice, les interlocuteurs coopèrent et adhèrent à quatre *règles* ou *maximes conversationnelles* afin de ne transmettre ni trop ni trop peu d'information (maxime de quantité), rendre cette information fiable (maxime de qualité), pertinente (maxime de relation) en l'exprimant clairement (maxime de manière). Violer une maxime, c'est au mieux chercher à transmettre indirectement une information en déclenchant chez l'interlocuteur un processus d'inférence afin de déterminer l'intention réelle du locuteur. Il est donc difficile d'échapper à une interprétation littérale (1) ; ce n'est que lorsqu'une interprétation

littérale ne fonctionne pas qu'un autre sens est recherché (2) ; des inférences supplémentaires sont ensuite réalisées pour atteindre le sens non littéral (3).

La proposition de Grice est intéressante car elle permet de sortir l'élaboration du sens de la seule parole de l'énonciateur. Austin n'avait pas en effet développé le sujet sur les possibles interprétations d'un acte de langage par l'énonciataire. Toutefois, Grice met l'accent sur un principe général de coopération entre les interlocuteurs pour permettre le succès de la communication. Cette coopération n'est pas garantie, certes, mais elle n'est pas forcément présente sans pour autant que la communication ne cesse. S'il laisse la porte ouverte à une modulation de la coopération en exposant un mécanisme des interprétations non littérales, il ne s'attarde pas pour autant sur les conditions de cette communication. Pouvait-il en être autrement ? Après tout, les modèles qu'ils proposent dans leurs différentes versions de la théorie des actes de langage restent essentiellement centrés sur le locuteur et surtout ne posent la question du contexte que de manière très générale. La sanction la plus importante d'un échec des actes de langage n'est que la rupture de la communication, éventuellement la séparation des interlocuteurs, au pire une absence de performativité.

Pourtant, il peut y avoir des échecs d'interprétation, des incompréhensions qui conduisent à des actions qui, bien qu'elles échappent à l'intention de l'énonciateur, sont malgré tout révélatrices d'un effet perlocutoire. Comment l'expliquer ? Prenons comme exemple une jeune étudiante qui rentre voir ses parents. Elle fait honneur aux petits plats maternels. Sa mère lui demande si elle mange à sa faim en semaine. Malgré un acquiescement, elle lui remplit un sac de conserves. La jeune étudiante en acquiesçant commet un acte de langage dont la force illocutoire pourrait s'arrêter à répondre à sa mère et l'effet perlocutoire serait de la rassurer. Cela pourtant semble déclencher un autre effet où la mère, en conformité avec un rôle intériorisé depuis des générations, s'inquiète de la santé de son enfant. Le contexte contribue davantage à l'effet perlocutoire que

l'interprétation littérale ou même l'éventuelle analyse de l'intentionnalité de la jeune étudiante. Si j'étais moins naïf, j'aurais même tendance à croire que celle-ci saurait profiter des retours à la maison familiale pour se requinquer et se réapprovisionner à moindres frais ; ce qui ne serait pas sans réhabiliter la notion austinienne de *convention*. Les modèles classiques des actes de langage proposés par Austin comme par Grice restent sur une analyse très fragmentée de la communication, interindividuelle avec une attention plus particulière portée sur le locuteur et qui se traduisent par une vision très linéaire de celle-ci. Pourtant nous voyons bien dans cet exemple que la performativité de la situation de communication ne se limite pas à l'intentionnalité de l'énonciateur mais à un croisement avec celle de l'énonciataire sur la base d'un contexte complexe. L'intention de l'énonciateur ne peut donc servir d'élément permettant d'établir la distinction entre l'illocution de la perlocution. Après tout, un acte peut avoir des conséquences aussi bien intentionnelles que non intentionnelles. Cela est déjà largement documenté en sociologie des organisations, au moins depuis le travail de Merton (1953) avec son concept de *conséquences non anticipées de l'action sociale finalisée* et qu'a récupéré, par exemple, Giddens (1987). L'essence de l'action n'est donc pas dans l'intention mais dans la capacité de faire.

Mais revenons à la théorie des actes de langage. Les effets d'un acte de langage peuvent être différents de ceux prévus par le locuteur. S'il peut influencer son interlocuteur, il ne peut en effet prétendre avoir un contrôle complet de ses réactions. L'énonciateur ne peut donc déterminer à lui seul le sens de son énoncé. Le modèle austinien mentionne bien la possibilité que l'acte de langage ne soit pas bien interprété. Il nous propose de le considérer comme un échec. Pourtant, il reste performatif. Plus précisément, il peut avoir un effet perlocutoire qui n'arrête pas la situation de communication et qui, au contraire, continue de la développer. Il est donc contreproductif de concentrer l'analyse des actes de langage sur l'énonciateur et son intention ; l'interprétation de l'énonciataire est tout aussi

importante dans la réalisation de la perlocution. A vrai dire, elle peut l'être encore plus dans le cas d'une communication implicite, silencieuse. La théorie des actes de langage doit donc reconnaître l'importance de l'autre et du contexte dans les échanges communicationnels.

III- La nécessité de revaloriser l'énonciataire.

Comme nous l'avons vu précédemment, le travail d'élaboration du sens se fait en contexte entre l'énonciateur et l'énonciataire sans que l'intentionnalité du premier ne puisse déterminer à elle seule l'interprétation et donc l'effet perlocutoire sur l'énonciataire. La convention austinienne doit donc être repensée. Cet élément est en effet central chez Austin pour faire la différence entre les actes illocutoires et perlocutoires. Certes, la valeur d'un acte de langage dépend d'éléments conventionnels. Tout le monde n'a pas le pouvoir de nommer une personne directrice ; tout le monde n'a pas le pouvoir de donner et de faire appliquer des ordres. Il faut qu'une série de règles soient en place pour pouvoir y parvenir. Ces règles relèvent d'un contexte et de leur interprétation par les différentes parties. La convention oriente l'interprétation mais ne la détermine pas, ne la bloque pas. Dans le cas d'une transmission de directives entre la direction générale, les cadres intermédiaires et le personnel opérationnel, il est généralement attendu que les instructions données par le niveau hiérarchique supérieur descendent en suivant la ligne hiérarchique. Pourtant, chaque étape suppose une interprétation, une adaptation, afin de traduire des principes généraux en activités opérationnelles de terrain. Cette interprétation donne une marge de manœuvre à l'énonciataire mais le décalage ainsi créé se fait par rapport à des attentes, des conventions. L'acte illocutoire est donc bien marqué par la convention mais, à partir du moment où la capacité d'interprétation de l'énonciataire est revalorisée, le perlocutoire est également tenu par des conventions. Qu'elles soient respectées ou pas est une autre affaire.

Prenons un exemple plus quotidien. Imaginons une saynète où, dans un couple hétérosexuel, l'homme s'enquiert auprès de son épouse d'une autre femme que la sienne. Il n'est pas sûr de connaître et pose à sa compagne des questions sur cette tierce personne. L'acte illocutoire est celui d'une demande de renseignement. L'effet perlocutoire est lui plus complexe à déterminer : va-t-elle simplement l'informer ou ressentir une pointe de jalousie et s'agacer de cet intérêt soudain ? La connaissance entre les deux partenaires (le caractère jaloux ou pas de la compagne, par exemple), autrement dit le contexte, va avoir produit des conventions locales qui pourront aider à expliquer les réactions qui vont s'ensuivre et la façon dont la relation va s'en trouver modifiée. La convention n'est certes pas suffisante pour différencier l'illocution de la perlocution mais, qui plus est, la convention peut servir à rentrer dans un jeu complexe d'évaluation de l'effet perlocutoire.

La convention n'est pas l'élément différenciateur entre les actes illocutoires et perlocutoires mais elle contribue à l'analyse du processus de production de sens, à l'explication de l'effet perlocutoire, à l'étude de la performativité. L'interprétation de la convention devient alors un enjeu dans les jeux de stratégie des acteurs ou interlocuteurs.

La convention est ce qui va permettre de rendre plausible l'interprétation de l'intention des interlocuteurs car c'est elle qui établit la base de leur coopération. La convention est un instrument qui permet d'ancrer les intentions de l'énonciateur dans un cadre validant les interprétations attendues. Nous retrouvons déjà cette idée chez Austin (conventions) comme chez Grice (règles) : ce sont ces principes qui rendent possible l'acte de langage en permettant de faire le lien entre l'intention et l'illocution. Notre apport est de souligner que ces mêmes conventions permettent de cadrer les attentes quant aux interprétations possibles de l'illocution et par conséquent quant aux attentes des effets perlocutoires probables.

Toutefois, les conventions, ou règles, ne peuvent être décontextualisées. Elles sont produites et sont valables en fonction des différents niveaux dans lesquels s'inscrit la relation des interlocuteurs. C'est l'usage et sa répétition qui permettent de reconnaître le sens attribué dans des contextes particuliers. Les conventions sont donc variables, flexibles. Leur dynamique pourrait d'ailleurs permettre de les étudier comme des processus plutôt que comme des éléments statiques de la relation entre les interlocuteurs.

IV- Du locuteur à l'acteur : de l'intention aux stratégies d'action.

Nous l'avons vu précédemment, la théorie de Grice est intéressante car elle souligne l'existence d'un sens non naturel, non conventionnel (Cordelier, 2011). Le sens s'établit en contexte et s'appuie sur des propos explicites (*signification*) ou pas (*implicatures*), dont l'interprétation se fait un jeu complexe entre conventions (*implicatures conventionnelles*) et contexte (*implicatures conversationnelles*). Ces dernières nous semblent plus intéressantes dans ce travail, car non seulement elles nous indiquent bien que l'articulation entre les énoncés n'a pas besoin d'être explicite pour activer le travail d'interprétation mais qu'en plus l'interlocuteur peut faire des inférences grâce à la reconnaissance d'un contexte préalablement établi. Nous rajouterai que si les inférences relèvent davantage de l'énonciataire, l'énonciateur peut jouer des inférences qu'il pense que l'autre va faire. Après tout, comme l'indique la *thèse générale de la réciprocité des perspectives* de Schütz (1962), les individus rendent possible la création d'une connaissance intersubjective par l'usage de deux mécanismes d'*idéalisation* : *l'interchangeabilité des points de vue* et *la conformité du système de pertinence*. Les individus ne sont pas enfermés dans leur perception privée et singulière de la réalité ; ils peuvent en partager l'essentiel en transcendant leur expérience dans un monde commun. Dans le cadre qui nous intéresse ici, cela permet de préciser que convention et interprétation peuvent fonctionner de

concert. Plus précisément, l'interprétation possible d'un même contexte peut être partagée par les deux interlocuteurs partageant un même bagage d'expériences.

Bien qu'elle explique les conditions de succès des actes de langage en passant d'abord par l'étude de leurs expressions malheureuses, la théorie d'Austin s'appuie sur un postulat fort du respect des conventions. Les interlocuteurs des théories des actes de langage semblent avant tout soumis aux contraintes sociales. En ce qui concerne Grice, bien que son approche reste centrée sur une coopération des interlocuteurs, il ouvre la question en mettant non seulement l'accent sur l'intention mais également en permettant de prendre enfin en compte l'interprétation de l'énonciataire. S'il y a donc des décalages de compréhension et d'action liés à de possibles interprétations différentes, nous devons forcément reconnaître que les interlocuteurs bénéficient d'une certaine flexibilité interprétative et ne sont pas soumis à leur contexte social.

Pour autant, les individus ne sont pas contraints par le respect de ces codes d'interprétation. Ils peuvent s'en détacher en fonction de rationalités et finalités propres. La sociologie des organisations a fait ce chemin vers une autonomisation des individus dans le cadre social. En passant notamment du concept d'agent à celui d'acteur, elle insiste sur l'importance de l'intentionnalité et de la rationalité pour expliquer le comportement des individus dans l'organisation. Les approches interactionnistes (par exemple Becker, 2012 ; Goffman, 1973, 1991 ; Mead, 2006) nous montrent que l'individu peut adapter son comportement par rapport au rôle qui est attendu de lui. Les modèles individualistes (par ex. Boudon, 1997 ; Crozier &Friedberg, 1977 ; Friedberg, 1993 ; Reynaud, 1991) insistent sur l'autonomie de l'individu qui peut développer une rationalité et une intentionnalité propres. Il ne s'agit pas pour autant de prétendre que ces individus sont complètement libres de contraintes sociales. Mais ils sont capables de s'adapter, et par conséquent de faire varier leurs objectifs et leurs logiques d'action par la même occasion. Conscientes ou pas, ces divergences permettent de mettre en évidence les

nombreuses possibilités de séparation entre l'intention et l'action. Dans le cas où elles ne seraient pas conscientes, les conséquences d'un acte de langage seraient non intentionnelles. En revanche, si elles le sont, elles pourraient ressembler à un pari de l'énonciateur sur l'interprétation de l'énonciataire ou à un choix délibéré de non-respect de la part de l'énonciataire.

Il ne serait dès lors pas surprenant de proposer une conception des interlocuteurs pragmatiques capables de jouer les décalages interprétatifs, capables de stratégie dans leurs propos sans pour autant remettre en question la performativité de leur acte de langage, sans pour autant la qualifier d'échec. Les conventions orientent l'interprétation mais ne la figent pas puisque les interlocuteurs ont une certaine flexibilité interprétative.

Conclusion

Selon Austin, le langage doit avant tout se comprendre dans sa dimension pratique. La parole est d'abord un acte et ne se contente pas de dire le monde : elle se modélise notamment sous forme d'actes de parole différenciés, qui font des choses(multiples)en ce sens qu'ils entretiennent des relations internes (c'est-à-dire normatives) avec leurs effets et qu'ils déterminent de manière normative un certain nombre de comportements subséquents en engageant le locuteur. Mais si, comme on l'a entrevu, tout acte de parole n'est efficace qu'à obtenir la reconnaissance de sa bonne réalisation dans un contexte donné, alors il est probable que son efficacité soit déterminée par la capacité de celui qui l'effectue à faire reconnaître sa bonne exécution. Cela devrait conduire à prendre également en compte la structure sociale dans laquelle il s'inscrit et les relations de pouvoir qu'il peut éventuellement servir. Il n'est alors pas sûr que, selon Austin, il existe une efficacité du langage qui soit uniquement linguistique : la performativité est en effet cette propriété qu'ont les énoncés de faire des choses quand ils rencontrent dans l'espace interlocutoire une reconnaissance ; mais celle-ci est inévitablement déterminée par les positions respectives du locuteur et de l'interlocuteur et, en ce sens, elle pourrait bien dépendre, entre autres choses, des relations qui existent entre eux[47]. C'est pourquoi Austin considère que la force des actes de parole, et toute leur réalité, tient essentiellement à leur aspect conventionnel. C'est parce qu'une définition conventionnelle vaut dans une société donnée que certains énoncés valent comme certains actes (ou sont tenus pour tels par certains locuteurs) et qu'ils parviennent à faire des choses (et parfois, entre autres choses, à dire la vérité). Les effets illocutoires en sont d'ailleurs la preuve : ces effets sont

[47]Telle est la position de P. Bourdieu, in Langage et pouvoir symbolique, Paris, Seuil, 2001, ou de M. Soubbtonik, qui défend une conception hobbesienne de l'efficacité des actes de parole, par exemple dans «Ceci està moi», Revue de synthèse, IVèS., n° 3-4, 1992, p. 459-480, ou dans «La force de la forme : philosophie du droit et critique de la théorie des actes de langage», in Droit et participation politique, Paris-Casablanca, Collège International de Philosophie/Fondation Abdul Aziz, 2002, p. 65-94.

tous « défaisables », en ce sens qu'une décision humaine peut les annuler[48], à la différence des effets naturels qui s'imposent à nous par une force qui ne dépend pas de la communauté des hommes. Il convient donc de considérer que le langage est essentiellement une réalité conventionnelle, humaine, qui sert à accomplir certaines choses et qui a de multiples effets dans la communauté des hommes. Comme le disait Austin, *ourwordisour bond*[49].

Lorsque nous prenons le fait de se marier ou le fait de baptiser ou encore le fait de parier, qu'en est-il concrètement de la performance de l'énonciation devant conduire à leur accomplissement ? « Se marier » : est-ce dire quelques mots ; « Baptiser » : est-ce dire quelque chose au hasard ? « Parier » : est-ce dire n'importe quelle parole ? Il faut reconnaître que dans plusieurs situations, on peut bel et bien exécuter un acte d'un genre tout à fait identique non en énonçant des mots - écrits ou prononcés- mais par d'autres procédures. Dans certaines cultures par exemple, je peux contracter un mariage par simple cohabitation ou parier avec ou à l'aide d'une machine en glissant une pièce dans une fente. Mais cette remarque ne tient pas tellement parce que dans le fait de « se marier » ou de « parier », c'est-à-dire dans l'exécution du « mariage » ou du « pari », l'énonciation des mots revêt un aspect capital sans quoi il n'y a en réalité ni mariage ni pari. Ceci dans le cas du baptême est d'autant plus vrai que lorsque les conditions prescrites ne sont pas remplies, tout est nul. Et la visée de l'énonciation n'est rien d'autre que l'exécution de cet acte. Mieux, pour sortir complètement des pièges de notre remarque sus-énoncée, il faut dire de façon générale que les circonstances dans lesquelles les mots sont prononcés revêtent un aspect capital et par conséquent doivent être appropriées. De plus, il faut que celui qui parle exécute aussi certains autres actes liés à la parole qui est prononcée. C'est le cas

[48]Cette décision peut naturellement être collective ou individuelle : ce n'est pas le même poids qu'aura un énoncé soutenu par l'ensemble de la société et un autre soutenu seulement par un seul individu. D'où la possibilité d'échecs différentiels, selon les contextes, les conditions de félicité réunies, le caractère implicite ou explicite de la procédure utilisée, les habitudes,les mœurs, etc.

[49]HTD, p. 44.

dans l'exemple du baptême. Il faut que de l'eau soit versée par le ministre sur la tête de celui qui va recevoir le sacrement, en même temps qu'il prononce la formule « *je te baptise au nom du Père et du Fils et du Saint Esprit* ». Cette autre action peut être action physique ou mentale ou même des actes consistant à prononcer ultérieurement d'autres paroles. Ainsi pour baptiser quelqu'un il est indispensable que je remplisse les conditions décrites par le droit pour être ministre de ce sacrement ; pour baptiser un bateau, il faut que je sois la personne désignée pour le faire ; pour me marier chrétiennement, il est essentiel que je ne sois pas déjà marié avec une femme vivante, saine d'esprit et non divorcée, etc.

Cependant, lorsque je dis : « *je te le donne* » sans tendre l'objet que je veux offrir, on parlerait difficilement de don. C'est dire qu'on peut avoir à l'esprit quelque chose de bien différent dans l'énonciation d'un performatif. Par exemple l'acte de promettre ou de prêter serment peut ne pas rejoindre les dispositions ni de mon esprit ni de mon cœur. Alors, on est porté à croire sans s'en rendre compte que dans bien des cas, l'énonciation extérieure est la description vraie ou fausse d'un événement intérieur. Ce qui permet d'avoir des assertions comme : « Ma langue prêta serment mais non pas mon cœur ou mon esprit etc. » en réalité, « *je te promets* » m'oblige. Mais si le contraire arrive, cela veut dire que j'ai eu à faire la description d'un acte intérieur fictif. Ces genres d'énonciations sont exclus de notre champ d'étude. C'est donc des énonciations données de mauvaise foi. Voilà pourquoi un « *je te promets* » qui ne respecterait pas le contenu de cette énonciation - je te promets- est dit « fausse promesse » et non que l'énonciation « *je te promets* » est fausse. Car elle promet effectivement. On peut dire que son énonciation est trompeuse. Voilà pourquoi nous excluons ces genres d'énonciations. Car elles induiront probablement en erreur du fait sans doute de leur caractère incorrect.

Nous devons donc retenir que quelques cas seulement respectent les conditions pour que *dire une chose* soit en même temps *la faire.* Ou bien des cas

où par le fait de dire, ou en disant quelque chose, nous faisons en même temps *cette chose*, sont rares. Pour ce faire, un travail de rééquilibrage dans une stratégie de décalage de l'énonciateur qui joue sur les conventions et la capacité ou intention propre de l'énonciataire à interpréter son intention : c'est le silence organisationnel. Quelles sont alors les conditions de performativité d'un tel silence stratégique ?

La théorie des actes de langage s'est plutôt centrée sur l'analyse de l'illocutoire. C'est là que résidait l'originalité de son apport pour comprendre la performativité de la communication. Nous avons vu pourtant que, ce faisant, elle favorise une compréhension linéaire de la communication avec une survalorisation de l'énonciateur. Qui plus est, la nature même de ses origines limite grandement son étude à la communication explicite. Les critiques portant sur le primat de l'énonciateur et de son intention (Austin), les critiques portant sur la nécessité de respecter les conventions (Grice) nous ont permis d'ouvrir sur la flexibilité interprétative des interlocuteurs et donc leur capacité à comprendre comme jouer avec les interprétations d'autrui.

La performativité d'un acte de langage non exprimé se trouve donc à l'intersection

- des intentions et rationalités de chacun des interlocuteurs,
- d'un pari éventuel sur les interprétations de son interlocuteur,
- d'un mécanisme de maintien de la relation (coopération ou intégration).

Dès lors, nous proposons de considérer à ce stade que le *silence organisationnel* peut être une stratégie de décalage de l'énonciateur qui joue sur les conventions et la capacité ou intention propre de l'énonciataire à interpréter son intention.

Ce travail de rééquilibrage de la théorie des actes de langage vers une perspective davantage interactionniste est un effort pour à la fois reconnaître l'importance, au niveau micro, d'une pragmatique linguistique et, si ce n'est y échapper, du moins l'élargir aux niveaux méso et macro vers une praxéologie organisationnelle. Sur le plan de la méthode, il s'agit alors de pouvoir travailler avec des énonciations, des dialogues ou conversations, des discours (dans un sens linguistique) aussi bien qu'avec des comptes rendus d'observations, des analyses documentaires, des études discursives (plus proches du discours au sens foucaldien). Ce travail apparaît essentiel pour concevoir le silence non pas comme un épiphénomène linguistique mais comme un phénomène organisationnel qui se réalise et s'étudie différemment selon le niveau d'analyse sur lequel s'attarde le chercheur. Nous faisons le pari que ce travail en cours de définition du silence peut alors servir dans des approches aujourd'hui classiques héritées de la sociologie des organisations comme dans des courants plus récents comme la *Communication Constitutive des Organisations* (CCO).

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET WEBOGRAPHIE

AUSTIN J. L. (1970), *Quand dire c'est faire*. Paris : Éditions du Seuil.

BECKER H. S. (2012), *Outsiders : études de sociologie de la déviance*. Paris : Métailié.

BOUDON R. (1997), *La logique du social*. Paris : PUF.

BRASSAC C. (1992), *Analyse de conversations et théorie des actes de langage*. Cahiers de Linguistique Française, 13, 62–76.

CORDELIER B. (2011), *Le silence en tant qu'acte de langage, ou quand (ne pas) dire, c'est (dé)faire - Stratégie et temporalités*. In V. Carayol& A. Bouldoires (Eds.), *Discordance des temps : rythmes, temporalités, urgence, à l'ère de la globalisation de la communication*. Pessac : Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine.

CROZIER M., & FRIEDBERG E. (1977), *L'acteur et le système*. Paris : Seuil.

FRIEDBERG E. (1993), *Le pouvoir et la règle*. Paris : Seuil.

GIDDENS A. (1987), *La Constitution de la société : éléments de la théorie de la structuration.* Paris : Presses universitaires de France.

GOFFMAN E. (1973), *La mise en scène de la vie quotidienne. Tome 1 : La présentation de soi*. Paris : Minuit.

GOFFMAN E. (1991), *Les Cadres de l'expérience*. Paris : Les Éditions de Minuit.

GRICE H. P. (1957), *Meaning. The Philosophical Review*, 66(3), 377–388. http://doi.org/10.2307/2182440

DOI : 10.2307/218244021

GRICE H. P. (1969), *Utterer's Meaning and Intention. The Philosophical Review*, 78(2), 147–177. http://doi.org/10.2307/2184179

DOI : 10.2307/2184179

GRICE H. P. (1979), *Logique et conversation. Communications*023, 30(1), 57–72. http://doi.org/10.3406/comm.1979.1446

DOI : 10.3406/comm.1979.1446

MEAD G. H. (2006*), L'esprit, le soi et la société*. Paris : Presses universitaires de France.

MERTON R. K. (1953), *Éléments de théorie et de méthode sociologique*. Paris : Plon.

REYNAUD J.-D. (1991), *Pour une sociologie de la régulation sociale. Sociologie et Sociétés*, 23(2), 13. http://doi.org/10.7202/001632ar

SCHÜTZ A. (1962), *Le chercheur et le quotidien*. Paris :MéridiensLincksieck.

STRAWSON P. F. (1964), *Intention and Convention in Speech Acts*. The Philosophical Review, 73(4), 439–460. http://doi.org/10.2307/2183301

DOI : 10.2307/2183301

TROGNON A. & BRASSAC C. (1992), *L'enchaînement conversationnel. Cahiers de Linguistique Française*, 13, 76-107.

TABLE DES MATIERES

In memorum..... i
Remerciements..... iii
Sommaire..... 1
Résumé 2
Summary 2
INTRODUCTION GENERALE..... 3
1- Motivation de l'intérêt de la question du performatif dans la philosophie du langage..... 3
2- J.L. AUSTIN ET LA PHILOSOPHIE DU LANGAGE 4
3- Perspective et démarche à suivre. 6
PREMIERE PARTIE : LE PERFORMATIF AUSTINIEN PROPREMENT DIT DANS *QUAND DIRE C'EST FAIRE.* 8
I- Clarifications générales : De la réalité de la parole dans sa dimension philosophico-langagière 8
II- Domaine de définition du « performatif ». 9
III- Une critique de la conception classique du langage : la découverte des performatifs. 12
IV- L'analyse de la vérité conditionnelle de la signification et la réduction du langage à sa fonction descriptive. 14
V- A la découverte de la dimension pragmatique du langage. 17
a- Les ratés et les échecs. 17
b- La question des « circonstances appropriées » 20
c- (P.52) Quelle sorte d'actes la notion d'échec concerne-t-elle ? 23
d- Jusqu' à quel point cette classification des échecs est-elle complète ? 24
d.1- Une énonciation performative revient à effectuer une action : 24

d.2. (P.55)Une énonciation performative sera creuse ou vide d'une façon particulière si elle est formulée par un acteur sur la scène, introduite dans un poème, émise dans un soliloque : 25
e. Afin d'éviter un « malentendu », il est nécessaire d'observer deux règles : 25
f. Ces cas d'échecs s'excluent-ils mutuellement ? 25
VI- Le langage comme acte 26
a- De l'usage du langage : Les trois aspects actifs. 26
b- Le caractère conventionnel des actes de parole. 30
VII- De la vérité pragmatique d'une promesse. 33
a- L'analyse non-mentaliste de la promesse. 33
b- Les contextes de la vérité. 36
DEUXIEME PARTIE : ELEMENTS DE CRITIQUE DU PERFORMATIF DE J. AUSTIN 41
I- Critique de la convention d'Austin. 42
II- Critique de l'intention de Grice. 46
III- La nécessité de revaloriser l'énonciataire. 49
IV- Du locuteur à l'acteur : de l'intention aux stratégies d'action. 51
Conclusion 54
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET WEBOGRAPHIE 59
Table des matières 61